



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE VENDREDI 7 FÉVRIER 1997

www.lesoleil.com

Une sainte peur

À la veille du référendum de 1995, les soeurs du Bon-Pasteur ont transféré en Ontario une importante partie de leurs biens



Les soeurs du Bon-Pasteur, comme toutes les communautés religieuses, ont toujours été très secrètes sur leur vie financière.

PREMIER DE TROIS

■ QUÉBEC — À l'automne 1995, craignant les conséquences d'un OUI au référendum québécois, la communauté des soeurs du Bon-Pasteur a transféré à l'extérieur du Québec « une partie importante de son portefeuille de valeurs mobilières et d'obligations afin d'éviter le gel ou la dévaluation ».

C'est ce qu'affirme l'avocat Jean Lozeau dans une requête déposée à la cour de faillite de Montréal, au nom de son client Jean-Alain Bisailon. Me Lozeau veut démontrer que la corporation des soeurs du Bon-Pasteur se comporte comme n'importe quel autre groupe financier. D'autres sources bien informées, mais réclamant l'anonymat, ont confirmé le transfert en Ontario du portefeuille des soeurs du Bon-Pasteur.

Une partie des valeurs transférées en Ontario à l'automne 1995 aurait par la suite regagné la succursale québécoise de l'établissement bancaire, ajoutent ces sources.

« La réalité est toute autre ! lance, outré, le porte-parole des soeurs, Gilles Massé. C'est à l'insistance de Denis Schmouth, leur ex-comptable et conseiller financier, que les soeurs ont finalement accepté de transférer une peti-



Louise Lemieux

LE SECRET DES SOEURS DU BON-PASTEUR

Voir PEUR en A2 >

Dépanner les « sans-chèque »

Bouchard trouve une utilisation au fonds de lutte contre la pauvreté

DONALD CHARETTE
Le Soleil

■ CAP-AUX-MEULES — Le premier ministre Lucien Bouchard veut utiliser le fonds de lutte contre la pauvreté pour dépanner les « sans-chèque » qui ne peuvent ni toucher de l'assurance-emploi ni se qualifier à l'aide sociale.

M. Bouchard a profité d'une incursion en région, soit aux Îles-de-la-Madeleine, pour annoncer que l'argent qui doit être mis dans ce fonds sera redirigé vers les moins nantis. Rappelons que la création du fonds a été décidée

aux dernières heures du Sommet économique de Montréal et que les participants ont accepté d'y mettre 250 millions \$ sur trois ans, dont 80 millions \$ la première année.

Durant cette première visite en ré-

gion cette année, M. Bouchard a de plus clairement indiqué qu'il va accentuer le discours souverainiste « car de plus en plus, je suis convaincu qu'il faut la réaliser (la souveraineté), le fédéralisme ça prend trop de temps et ça coûte trop d'argent, il faut que ça se fasse vite ».

Au cours de cette rapide tournée aux Îles, M. Bouchard a été confronté au problème du chômage endémique en région et il a eu des discussions avec Solidarité Emploi, un mouvement

Voir DÉPANNER en A2 >

BLOC QUÉBÉCOIS

Tous contre un

Duceppe, le favori, se retrouve isolé devant les attaques des cinq autres

VINCENT MARISSAL
Le Soleil

QUÉBEC — On annonçait une campagne sans relief et prévisible menant au couronnement sans difficulté de Gilles Duceppe à la direction du Bloc québécois, mais voilà que la partie se corse pour le favori. Accablé de critiques au cours du premier débat des aspirants chefs, M. Duceppe a accusé ses adversaires de verser dans la démagogie.

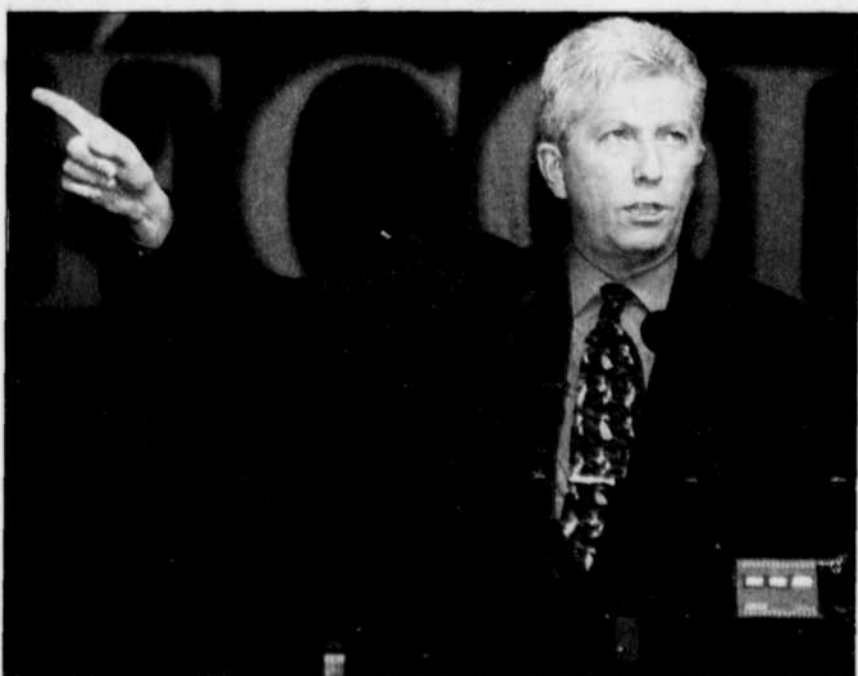
Grand favori dans les sondages et auprès des députés bloquistes pour succéder à Michel Gauthier, Gilles Duceppe s'est retrouvé isolé, hier soir, sur la scène du Capitole.

M. Duceppe a dû lutter toute la soirée contre cinq adversaires qui ne se sont pas gênés pour lui lancer la pier-

Voir TOUS en A2 >

AUTRES TEXTES

- Dans le collimateur A6
- Devant un balcon vide B7



Gilles Duceppe s'est retrouvé isolé, hier soir, sur la scène du Capitole.

Place aux enfants



LE SOLEIL, CLÉMENT THIBEAULT

Même durant la semaine, les enfants trouvent le temps de s'amuser ferme à Place Desjardins, située derrière le Maneige militaire. Demain, l'attention des carnavaliers va se tourner vers Charlesbourg qui retrouve son défilé après un an d'absence. À lire en page A3.

LE MONDE

LA MÉTÉO



« Je suis un fou »

L'Équateur est en crise. Le congrès a destitué hier le président de la république, Abdala Bucaram, pour « Incapacité mentale ».

PAGE A 11



Maximum -8, Minimum -12

Nuageux le matin et dégagement par la suite. Demain, ensoleillé avec passages nuageux. Détails page C2

QUÉBEC, 101^e ANNÉE, NO 40
FLORIDE, 1.60 \$ US
MONTREAL OTTAWA 70¢ P.T.S. T.V.Q.
60¢ PLUS T.P.S. 1 V.Q.

OBLIGATIONS MUNICIPALES
4 ans **5.10%***
*semi-annuel Minimum 10 000 \$
*Taux sujet à changement sans préavis
1-800-739-0181 654-0181
EVERGREEN
Une division de Union Mutualité (100%)

DÉPANNER Miser sur un chèque

Suite de la Une

de pression nouvellement formé. Ici, on estime que 70% de la population doit compter sur un chèque provenant de Québec ou Ottawa.

Les nouveaux critères de l'assurance-emploi frappent durement des régions qui dépendent d'activités saisonnières. Aux îles, quatre personnes sur cinq occupent un emploi saisonnier d'une durée de 10 à 15 semaines. Selon les renseignements fournis hier, entre 100 et 150 Madelinots se retrouvent dans une situation très précaire.

DANS LA CRAQUE

Au cours d'une rencontre de presse tenue à Cap-aux-Meules, M. Bouchard a rappelé qu'il préside le comité qui va gérer le fonds de lutte contre la pauvreté « et que c'est cette clientèle qui est visée ».

« Le but de ce fonds, c'est d'aider les gens à retrouver un emploi, ceux qui sont sur l'aide sociale, ou pire, ceux qui n'y ont pas droit... les gens qui tombent dans la craque », d'affirmer le premier ministre.

Il a refusé de s'engager dans un échéancier précis, mais il soutient qu'il faut bouger vite. « Il ne faut pas en discuter de façon académique, faire 50 colloques. »

Le premier ministre a mentionné qu'il va profiter de la campagne électorale fédérale pour dénoncer Ottawa et ses compressions dans l'assurance-emploi.

« N'oubliez pas qu'il y a une campagne électorale qui s'en vient. Ça va être un des thèmes, il n'y a aucun doute. »

Il a d'ailleurs donné un aperçu des arguments qu'il va utiliser.

« Le fédéral a coupé à un point tel qu'il réussit à faire des profits avec la caisse d'assurance-chômage. Ce sont 5 milliards \$ qui sont tirés directement des poches des contribuables. On

prend les profits et on les verse sur le déficit fédéral. On combat le déficit fédéral en coupant 1 milliard \$ dans les transferts, ce qui nous oblige à aller serrer les autres ensuite et on cherche à faire un profit avec les travailleurs, ça va bien couper un déficit comme ça. »

Le premier ministre québécois va donc presser Ottawa de relâcher les critères d'admissibilité pour l'assurance-emploi dans le cas des travailleurs saisonniers.

André Poirier, président du groupe Solidarité Emploi, s'est réjoui, hier, de l'écoute obtenue du premier ministre et de ses collaborateurs. Le ministre du Travail et député de Matane, Mathias Rioux, accompagnait M. Bouchard.

« Déjà, le fait qu'il se soit déplacé pour écouter et non pour annoncer », de laisser tomber celui-ci.

M. Poirier a rapidement évacué les questions sur la souveraineté en affirmant assez crûment : « La souveraineté, ça commence dans son assiette. Quand l'assiette est vide, on ne peut penser à la souveraineté. »

Sur le plan local, le premier ministre a annoncé l'aboutissement de quelques projets comme celui de la construction d'une piste cyclable autour des îles, une subvention à l'entreprise Pêcheries Gros-Cap et une étude sur la commercialisation du loup-marin.

L'interminable saga du traversier Lucy-Maud Montgomery n'est pas terminée malgré des annonces faites par Québec et Ottawa. Aux dernières nouvelles, le gouvernement fédéral veut utiliser ici le Princess of Acadia, un bateau de 480 pieds, qui navigue dans la baie de Fundy.

Ce qui fait rire (jaune) les insulaires, c'est que ce bateau est trop gros, âgé, et pourrait à peine tourner dans la baie.

LES RETOURNÉS

PEUR Poursuites

Suite de la Une

te partie de leur portefeuille », poursuit-il.

M. Massé a mis au jour, en mai dernier, des irrégularités dans les transactions financières au Marché central métropolitain. Ses découvertes ont convaincu les soeurs de congédier leur comptable, Denis Schmouh, et leur avocat, Jean-Pierre Cantin, et d'intenter des poursuites contre le Marché central métropolitain et son propriétaire, Jean-Alain Bisailon.

Les soeurs du Bon-Pasteur ont prêté 21 millions \$ en 1992, pour la construction d'immeubles au Marché central métropolitain, un « power center » situé entre les boulevards Métropolitain et L'Acadie à Montréal. Des magasins à grandes surfaces comme Club Price, Bureau en Gros, y font aujourd'hui des affaires.

En 1995 et en 1996, les soeurs du Bon-Pasteur ont cautionné des prêts totalisant 60 millions \$ dans ce projet immobilier. C'est dans le dédale des nombreuses requêtes qui jalonnent ce dossier, que nous apprenons des détails sur la richesse et le comportement financier des soeurs du Bon-Pasteur.

Leur porte-parole Gilles Massé soutient avec force que « les affirmations de Cantin, Schmouh et Bisailon sont gratuites et leurs déclarations non fondées. Leur objectif est clair: faire plier les soeurs, les forcer à abandonner leur poursuite. Mais les soeurs n'abandonneront pas. Elles sont dé-

terminées à ce que justice soit faite (dans la cause du Marché central), promet M. Massé ».

Ce sont seulement certains détenteurs de grosses fortunes qui ont « fait un move », à l'époque du référendum, se rappelle Me Jean G. Morency, un avocat de Québec spécialisé en droit des affaires. Pour protéger leur fortune, des gens riches et craintifs ont acheté des dollars américains, de l'or ou d'autres valeurs sûres. Le simple transfert de titres dans une succursale à l'extérieur du Québec, c'est une réaction bien illusoire puisque les titres gardent la même valeur, quel que soit leur lieu de détention, dit-il.

UNE PARTIE DU SECRET DÉVOILÉE

Les soeurs du Bon-Pasteur, comme toutes les communautés religieuses, ont toujours été très secrètes sur leur vie financière. La chercheuse et historienne de l'université de Sherbrooke, Micheline Dumont, en sait quelque chose.

Fascinée par le financement des communautés religieuses, Mme Dumont consacre un chapitre de son dernier ouvrage *Les religieuses sont-elles féministes*, à l'organisation financière des communautés. « Pour écrire ce chapitre, je me suis adressée à de nombreuses communautés, afin de pouvoir consulter leurs archives. Impossible. Une seule communauté, les soeurs de Sainte-Anne de Lachine, nous a livré les archives de 10 de leurs pensionnats. Et encore, parce que nous avions un contact personnel dans la communauté », raconte Mme

Dumont.

« Juridiquement parlant, une congrégation religieuse est assimilée à une société civile autorisée à procéder à diverses transactions financières. Est-elle une société à profits ou une société sans but lucratif? La question est délicate et nous n'avons pas encore procédé aux vérifications qui permettraient de trancher la question », écrit l'historienne dans *Les religieuses sont-elles féministes*.

Société à profits ou société sans but lucratif? L'avocat de la Banque Royale, Me Gérard Dugré, cherche une réponse. Après avoir prêté 21 millions \$ en 1992, les soeurs du Bon-Pasteur ont cautionné un prêt de 25 millions \$ fait par la Banque Royale au Marché central.

Le prêt étant venu à échéance en novembre, et Marché central n'ayant pas remboursé sa dette, la Banque Royale se tourne du côté des soeurs et du portefeuille de plus de 30 millions \$ déposé par elles en caution. Les soeurs invoquent aujourd'hui leur incapacité juridique de cautionner de tels prêts bancaires.

Société à profits ou société sans but lucratif? Quelle proportion de la fortune des soeurs du Bon-Pasteur est consacrée aux oeuvres de charité?, se demande Me Dugré. La banque a-t-elle eu tort d'accepter la caution des soeurs en 1995? Pour répondre à ces questions, l'avocat réclame le bilan financier des soeurs. Les soeurs refusent.

« La moitié des entreprises ne dévoilent pas leurs états financiers. Ce n'est pas parce qu'un groupe privé comme les soeurs du Bon-Pasteur ne révèle pas ses acquis qu'elles ont quelque chose à cacher », soutient Gilles Massé.

DEMAIN:
LA FORTUNE DES SOEURS

TOUS Indemnités

Suite de la Une

re dans l'affaire des indemnités de départ accordées au personnel politique de Lucien Bouchard.

Si les six prétendants semblaient jusque-là unis dans une relative harmonie, les attaques contre l'intégrité et le jugement de M. Duceppe viennent de donner un tout autre ton à cette campagne, plus d'un mois avant l'élection du nouveau chef.

Chose certaine, le paysage de l'après-course est d'ores et déjà assombri par cette chicane, en particulier entre MM. Duceppe et Rodrigue Biron, qui a martellé le clou des indemnités de départ toute la soirée.

Dans l'entourage du candidat Duceppe, on soupçonne le chef sortant d'être à l'origine de la fronde anti-Duceppe, une manoeuvre que l'on digère très mal.

« Je n'avais d'autre choix que de le faire, comme Michel Gauthier n'a eu d'autre choix et comme le prochain chef devra le faire, a lancé M. Duceppe. Il faut connaître les règles, avoir de la rigueur, mais ne pas tomber dans la démagogie. »

Seule Francine Lalonde a nuancé ses reproches à l'égard de Duceppe, indiquant qu'en tant que Whip, il n'avait d'autre choix que d'autoriser la manoeuvre des anciens collaborateurs de Lucien Bouchard à Ottawa, manoeuvre qui leur a permis de tou-

cher des indemnités de départ aux frais de l'État plutôt qu'aux frais du Bloc.

Ce faisant, a lancé Rodrigue Biron, Duceppe a « rendu légal ce qui est inacceptable » et a miné la confiance des électeurs envers le Bloc, ce qui fait qu'il est aujourd'hui plus difficile de vendre des cartes de membre du parti.

« Si vous m'élevez comme chef, nous n'abaisserons pas la morale du Bloc au niveau de la morale du Parti libéral du Canada », a ajouté le candidat Biron devant un Capitole assez peu démonstratif.

« Je n'avais d'autre choix, a répliqué Gilles Duceppe, visiblement foudroyé par les propos de son adversaire. Il ne faut jamais vider les budgets du parti souverainiste à Ottawa. »

Avant de monter sur scène, tous les candidats sauf M. Biron, qui voulait sans doute garder ses meilleurs punchs pour son discours, ont dénoncé l'« erreur » de M. Duceppe.

Yves Duhaime, tout en se gardant bien de juger le fond de l'affaire, a laissé entendre que, contrairement à ce que M. Duceppe a déclaré, il ne s'est pas comporté en bon père de famille.

« C'est une erreur, il faudrait tout simplement l'admettre et changer le règlement », a pour sa part commenté Pierrette Venne, qui a d'ailleurs goûté elle aussi à ce qu'elle appelle du « salissage » quand quelqu'un a révélé son emploi de « Bunny » au club Playboy, il y a trente ans.

Mme Venne a préféré prendre ça avec philosophie: « C'est dur, mais on s'attend tous à ça dans ce genre de campagne. Les gens ont un certain plaisir à salir les politiciens. »

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A	
La Capitale	3 à 5
Le Québec et le Canada	6 à 10
Le Monde	11
CAHIER B	
Questions d'argent	1 à 8
Consommation	1
Bourses	4 et 5
Opinions	6 et 7
CAHIER C	
Week-end Magazine	1 et 2
Arts et spectacles	3 à 12
Votre agenda	4
Ce soir à la télé	2
Annonces classées	6 à 9
Décès	9 à 11
CAHIER D SPORTS	
Claude Larochelle	1
Statistiques	2 et 4
Jeux et B.D.	7

SERVICES

Abonnements	686-3344
Annonces classées	686-3311
Carrières et Professions	686-3270
Internet	www.lesoleil.com
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3333

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE

tirage du 06-02-97

8-2-4

3-8-9-5

EXTRA

035426

BANCO

tirage du 06-02-97

1-4-9-15-18-21-26-27-33-36-38-39-40-41-42-46-49-54-57-66

RÉFLEXION

L'amour comporte des moments vraiment exaltants, ce sont les ruptures. (Jean Giraudoux, *La guerre de Troie n'aura pas lieu*)

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Rand, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730



La Commission des écoles catholiques de Québec

INSCRIPTION

du 10 au 21 février 1997



**Vous avez à coeur la réussite de votre enfant ?
Pourquoi ne pas lui offrir un enseignement
de très grande qualité.
La C.E.C.Q. possède l'expérience et les programmes
spécialisés qui amèneront votre enfant vers un avenir assuré.**

Inscription obligatoire des élèves avant le 1er mars 1997

Tous les élèves de la maternelle, du primaire ou du secondaire qui fréquenteront une école de la C.E.C.Q. en septembre prochain doivent obligatoirement s'inscrire par le biais d'un formulaire prévu à cette fin.

La période d'inscription se déroulera du 10 au 21 février 1997.

Où se procurer le formulaire d'inscription ?

Si l'enfant fréquente déjà un établissement de la C.E.C.Q., le formulaire lui sera remis à l'école qu'il fréquente en ce moment.

Si votre enfant ne fréquente pas actuellement la C.E.C.Q., vous n'avez qu'à vous présenter à l'école qu'il fréquentera pour obtenir le formulaire.

À noter que la maternelle 5 ans temps plein est offerte dans chaque école primaire. De plus les écoles marquées d'un astérisque (*) offrent la maternelle 4 ans à demi-temps aux enfants résidant dans le quartier.

Écoles primaires

Secteur Haute-ville

Anne-Hébert, 555, chemin Ste-Foy, 682-2605
- Section régulière (1^{re} à 6^e année)
- Concentration linguistique, anglais langue seconde (6^e année)
- Maîtrise de Québec: chant choral (2^e cycle du primaire)
- Section Jane H. Dunn (élèves avec handicaps intellectuels)

Saint-Sacrement, 1430, chemin Ste-Foy, 682-2619
- Section régulière (1^{re} à 6^e année)

Saint-Jean-Baptiste, 370, rue Saint-Jean, 525-8787
- Section régulière (1^{re} à 6^e année)
- Section alternative, Clin d'oeil (1^{re} à 6^e année)

Secteur Basse-ville

*** Saint-Roch, 510, rue du Prince-Édouard, 525-8835**
- Section régulière (1^{re} à 6^e année)
- Section Sports-Arts-Études (2^e cycle du primaire)

*** Marguerite-Bourgeoys, 325, avenue des Oblats, 525-8599**
- Section régulière (1^{re} à 6^e année)

*** Sacré-Coeur, 240, rue De Jumonville, 525-8657**
- Section régulière (1^{re} à 6^e année)

*** Saint-Malo, 286, rue Marie-de-l'Incarnation, 682-2616**
- Section régulière (1^{re} à 6^e année)

Secteur Vanier

*** Chanoine-Côté, 360, rue Bélanger, 682-2609**
- Section régulière (1^{re} à 6^e année)

Notre-Dame-du-Canada, 383, rue Chabot, 682-2614
- Section régulière (1^{re} à 6^e année)

Secteur Limoilou

*** Saint-Albert-le-Grand, 301, des Peupliers Est, 622-3211**
- Section régulière (1^{re} à 6^e année)

Saint-Fidèle, 334, 12^e Rue, 525-8687
- Section régulière (1^{re} à 6^e année)

*** Saint-Maurice, 725, 8^e Avenue, 525-8802**
- Section régulière (1^{re} à 6^e année)

Sainte-Odile, 2825, rue du Curé-Couture, 622-4755
- Section régulière (1^{re} à 6^e année)

Saint-François-d'Assise, 185, 13^e Rue, 525-8710
- Section régulière (1^{re} à 6^e année)
- Concentration linguistique, anglais langue seconde (6^e année)

Saint-Paul-Apôtre, 2352, 8^e Avenue, 525-8826
- Section régulière (1^{re} à 6^e année)

*** Saint-Pie-X (1^{er} cycle), 2490, avenue Champfleury, 666-1703**
- Section régulière (1^{re} à 3^e année)

Saint-Pie-X (2^e cycle), 1990, 25^e Rue, 666-1699
- Section régulière (4^e à 6^e année)

*** Dominique-Savoie, 2050, rue de la Trinité, 666-1701**
- Section régulière (1^{re} à 6^e année)

*** Stadacona, 1455, avenue François-1^{er}, 525-8887**
- Section régulière (1^{re} à 6^e année)

Les modalités

Le certificat de naissance est obligatoire lors d'une première inscription. Pour obtenir un certificat de naissance, communiquez avec le directeur de l'état civil au 643-3900.

Conditions d'admissibilité

Maternelle

Le régime pédagogique prévoit que pour être accepté à la maternelle, l'enfant doit avoir atteint l'âge de cinq ans avant le 1^{er} octobre 1997. Dès septembre 1997, l'enfant inscrit en maternelle 5 ans fréquentera l'école toute la journée.

Primaire

L'enfant doit avoir atteint l'âge de six ans avant le 1^{er} octobre 1997.

Écoles secondaires

Formation générale

Cardinal-Roy, 50, rue du Cardinal-Maurice-Roy, 525-8064
- Section régulière (1^{re} à 5^e secondaire)
- Sports-Arts-Études (1^{re} à 5^e secondaire)

Jean-de-Brébeuf, 1640, 8^e Avenue, 525-8127
- Section régulière (1^{re} à 5^e secondaire)
- Concentration musique
- Voie technologique

Joseph-François-Perrault, 140, chemin Ste-Foy, 525-8169
- Section régulière (1^{re} à 5^e secondaire)
- Concentration linguistique en anglais, langue seconde
- Classe d'accueil aux allophones

Anne-Hébert, 555, chemin Ste-Foy, 622-1616
- Maîtrise de Québec: chant choral (1^{re} et 2^e secondaire)

Notre-Dame-de-Roc-Amadour, 1625, boul. Benoît-XV, 525-8378
- Section régulière (1^{re} et 2^e secondaire)
- Initiation à la vie (13 à 21 ans)

St Patrick, 75, De Maisonneuve, 525-8421
- École anglophone (1^{re} à 5^e secondaire)

Vanier, 100, boul. Hamel, Vanier, 682-0784
- Section régulière (1^{re} à 5^e secondaire)

Boudreau, 136, rue Beaucauge, Vanier, 682-2602
- Jeunes et adultes (1^{re} à 5^e secondaire)

Centre de formation en entreprise et récupération (CFER), 215, des Peupliers Ouest, 622-4324
- Initiation au marché du travail (16 à 18 ans)

Formation professionnelle

(Jeunes et adultes)

École des métiers et occupations de l'industrie de la construction de Québec (EMOICQ), 1060, rue Borne, 681-3512
Diplôme d'études professionnelles (D.E.P.)
Attestation de spécialisation professionnelle (A.S.P.)

Marie-de-l'Incarnation, 2050, 8^e Avenue, 525-8182
Diplôme d'études professionnelles (D.E.P.)
Attestation de spécialisation professionnelle (A.S.P.)

Pavillon technique, 1925, rue Mgr-Plessis, 525-8354
Diplôme d'études professionnelles (D.E.P.)
Attestation de spécialisation professionnelle (A.S.P.)

Wilbrod-Bherer, 7, rue Robert-Rumilly, 525-8477
Diplôme d'études professionnelles (D.E.P.)
Attestation de spécialisation professionnelle (A.S.P.)

POUR TOUT RENSEIGNEMENT,

ON PEUT TÉLÉPHONER AUX NUMÉROS SUIVANTS :
682-2666, poste 2020 (préscolaire et primaire),
682-2666, poste 2026 (secondaire général) et
682-2666, poste 2030 (secondaire professionnel).

Le meilleur choix, pourquoi s'en priver!

Carnaval
de Québec

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

Porte-moi
partout!

CHARLESBOURG

La tenacité du milieu a assuré le retour du premier défilé de nuit

GUY BENJAMIN
Le Soleil

■ CHARLESBOURG — Privés du défilé de nuit dans leurs rues l'an dernier, les citoyens de Charlesbourg se sont mobilisés cette année pour ramener cette activité chez eux. À un point tel que l'on pourrait presque croire en l'existence de deux carnivals, celui de Québec et celui de Charlesbourg.

Activités de financement, de recherche de bénévoles, de commandites, de participation pour toute la famille, tout a remporté un succès fou, relate M. André Jalbert, le président de la chambre de commerce Charlesbourg-Chauveau, qui a fait du retour du défilé de nuit son dossier prioritaire. La chambre de commerce s'est lancée dans cette aventure à la condition d'avoir l'assurance que Charlesbourg soit le théâtre d'un défilé au moins pour deux ans, rappelle M. Pierre Côté, le coordonnateur du comité du Carnaval, secteur de Charlesbourg.

Le succès remporté dès la première année devrait garantir un défilé à Charlesbourg pour de nombreuses années, croit M. Jalbert. Lorsque le Carnaval de Québec aura pris fin, le comité de Charlesbourg aura « brassé » des affaires équivalentes à 100 000 \$, souligne le président de la chambre de commerce. Ce montant vient s'ajouter à un autre 100 000 \$ en services que la ville de Charlesbourg fournira au Carnaval, notamment la logistique et la sécurité lors du défilé de demain soir.

M. Jalbert se défend bien de vouloir créer un carnaval parallèle à celui de Québec. La façon de faire de Charles-

bourg est plutôt un exemple à suivre dans les autres « bonhomeries », mentionnent les dirigeants du Carnaval, qui ne veulent toutefois pas se lancer dans une comparaison. N'empêche qu'on a nettement l'impression cette année que le Carnaval est l'affaire surtout de deux villes, Québec et Charlesbourg. D'ailleurs, en consultant le programme officiel du Carnaval, on constate que la Bonhommerie des bourgs et des cantons, dont fait partie Charlesbourg, est celle où se tiennent le plus d'activités carnavalesques, après celle du Cap-Diamant, où sont situés le palais du bonhomme et les plaines, théâtre principal des activités.

LE DÉFILÉ

Quatorze chars défilent demain dans les rues de Charlesbourg, dont plusieurs, dessinés par Serge Gaboury, auront un côté caricatural. Ce sera le cas notamment du char des harfangs des neiges, qui inverse les rôles. Cette fois, ce sont les oiseaux qui observent, photographient et nourrissent les humains.

Les autres chars sont l'Express du nord, avec un ours polaire comme mécanicien en chef; — les jeux d'enfants, qui rappellent la



André Jalbert et Pierre Côté ont travaillé d'arrache-pied, avec un comité de 125 bénévoles, pour conserver la tradition du défilé du Carnaval dans les rues de Charlesbourg.

construction des forts de neige et les batailles de balles de neige;

— le char des Inuits, ces grands spécialistes de la vie hivernale;

— la cabane à sucre, avec un propriétaire qui n'arrête plus d'entrer et de sortir pour nourrir tout le monde, et le convive d'une grosseur énorme à force de manger, ce qui frise presque la réalité;

— le char de Québec, avec le Château Frontenac, le parlement et ce personnage qui éprouve beaucoup de plaisir à pelletter le neige qui ne cesse de nous tomber dessus;

— le char du Bonhomme, alors que le célèbre personnage sera protégé par un mammouth. Ce char a été conçu en fonction de l'orientation donnée au Carnaval, soit se rapprocher de la population. Ainsi, le Bonhomme pourra profiter des arrêts descendre de son char et aller vers la foule.

Les autres chars qui composeront le défilé sont ceux du chapeau de Calgary, du festival western de Saint-Tite, de la course en canot, de la foire brayonne d'Edmunston, des amputés de guerre, la Rolls-Royce, et une plateforme de work-out.

CARNIVAL DE QUÉBEC

CARNIVAL DE
QUÉBEC

www.lesoleil.com/carnaval

SITES

Place Loto-Québec
(en face du pa)Du 31 janvier au 16 février
lundi au jeudi, de 12 h à 20 h
vendredi, de 12 h à 23 h
samedi, de 10 h à 23 h
dimanche, de 10 h à 20 hPlace Desjardins
(près du Manège militaire)Du 31 janvier au 16 février
lundi au jeudi, de 12 h à 20 h
vendredi, de 12 h à 23 h
samedi, de 10 h à 23 h
dimanche, de 10 h à 20 h

LE 7 FÉVRIER

12h30 à 15h30: Concours de sculpture sur neige pour les élèves de 6e année de la région de Québec, Parc de l'Artillerie.

14h à 20h: L'art visuel en action au Grand Théâtre.

15h: Concours de sculpture sur neige de la ville de Charlesbourg, terrain du Centre culturel.

18h à 19h15: Super séance d'aérobic Nautilus Plus pour tous suivie d'une réception carnavalesque. Nautilus Plus, 45, boul. des Gradins. Adm. 5\$ non-membres.

19h: Bal de Bonhomme. Dîner dansant présidé par Bonhomme, Théâtre Capitole. Coût: 50\$.

20h: Soirée-Jeunesse, musique et animation pour les jeunes, Place Loto-Québec.

LE 8 FÉVRIER

8h à 18h: Compétition de natation pour les 12 ans et moins. Arpidrome de Charlesbourg.

10h: Petit-déjeuner western de Calgary, Place Loto-Québec.

11h à 14h: Déjeuner du bûcheron avec animation. Centre d'interprétation du Vieux-Port de Québec. Coût: 3\$ (déjeuner), Visite: 2,50 adulte, 5\$ famille.

TABLEAU, LE SOLEIL



LE SOLEIL, CLÉMENT THIBEAULT
Promenade en carriole sur les Plaines d'Abraham.

Des pelleteurs bénévoles déblaient la patinoire sur la Saint-Charles

BENOÎT ROUTHIER
Le Soleil

■ QUÉBEC — Une vingtaine de citoyens se sont rendus près de et sur la rivière Saint-Charles, hier matin, à l'invitation du conseiller Réjean Lemoine et de l'animateur radiophonique Robert Gillet pour aller dire à l'administration municipale qu'elle veut une patinoire sur la rivière et que la Ville doit faire preuve de bonne volonté et employer, dès le début, les bons moyens pour avoir une bonne glace.

Le temps doux a favorisé l'événement. Une dizaine de personnes sont arrivées avec une pelle et ont pelleté, histoire de bien médiatiser l'événement. Une déneigeuse a aidé au spectacle.

Une personne est même arrivée sur la rivière avec un... balai. Le tenant sur l'épaule, elle a décrit un grand cercle dans la neige. Voulait-elle signifier qu'il fallait être des « zéro » pour ne pas ouvrir la patinoire cette année?

L'autre moitié de la vingtaine de personnes s'est contentée de regarder le spectacle.

Le conseiller Lemoine et sa recherchiste Nathalie Bouchard ont été les deux premiers sur les lieux. Les pelleteurs ont eu la surprise de découvrir

une épaisse couche d'eau sur la glace.

N'était-ce pas la preuve que la Ville avait raison de ne pas ouvrir la patinoire? « Non, réplique M. Lemoine. L'eau est là parce que l'on n'a pas déneigé ».

Le conseiller indépendant du quartier Saint-Roch a rappelé qu'autrefois les employés municipaux dégageaient la glace dès le début avec de petits équipements comme pelles et petites déneigeuses. De sorte qu'en tenant la glace constamment dégagée, elle pouvait prendre de l'épaisseur plus vite et ça formait de la bonne glace.

Au Service des loisirs de la Ville M. Donald Fradette explique qu'en 1992 on a changé la méthode de déneiger la

patinoire, question d'économiser. Par contre, il laisse entendre que l'absence de grand froid avant janvier, comme on a connu cette année, est exceptionnel. De sorte que, même avec l'ancienne méthode, c'aurait peut-être été impossible de faire la patinoire.

M. Lemoine n'en démord pas: c'est le manque de volonté de la Ville qui fait que la rivière n'est pas disponible pour les patineurs, ce n'est pas une question de température: « Ce n'est pas pour rien que le nombre de patineurs, qui a déjà été de 400 000, est descendu à 30 000 sous l'administration du Rassemblement populaire ». En fait le conseiller s'est basé sur les statistiques de 1991 car l'an dernier il n'y en eut, selon la Ville, que 23 392 et la patinoire a été ouverte durant 39 jours. La date de fermeture prévue était le 9 mars mais elle a fermé le 20 février.

Il faut préciser toutefois que le nombre de patineurs a constamment diminué avec les années. De 400 000 qu'ils étaient en 1976-1977 ils sont descendus graduellement: 300 000 en 1977-1978; 330 000 l'année suivante; 340 000; 210 000; 286 000; 110 000;

184 000; 200 000; 147 408. En 1987-1988 le nombre de patineurs a passé sous la barre des 100 000 avec 77 778; 95 304 l'année suivante; 46 788 en 1989-1990; 30 060; 48 558; 44 712; 27 288 en 1995 et la pire année, 1996, avec 23 392.

L'administration du Rassemblement populaire avait décidé de ne pas ouvrir la patinoire durant l'hiver 1991-1992 parce qu'elle coûtait trop cher d'entretien. Elle fut rouverte l'année suivante parce qu'on avait trouvé des commanditaires et décidé de vendre des macarons ce qui a ramené à environ 100 000 \$ le coût de l'entretien.

M. Fradette fait voir que la façon de calculer le nombre de patineurs n'est pas très scientifique. On calcule le nombre de personnes qui utilisent le vestiaire de la marina Saint-Roch et du pavillon de services Lavigne et on le multiplie par six. On ne peut dire si plus de gens vont patiner sans utiliser les vestiaires ces dernières années qu'auparavant.

Les pelleteurs semblent vouloir continuer leur travail jusqu'à l'aménagement d'une patinoire de dimensions olympiques.



LE SOLEIL, GILLES LAFOND
Une vingtaine de personnes ont enlevé la neige sur la Saint-Charles

Photo
Realism

IMPRIMANTES COULEUR BUBBLE JET™

LES CHEFS DE FILE EN MATIÈRE D'IMAGERIE

Une technologie si évoluée...
que vous pouvez presque imprimer la réalité.

1 800 263-1121

Le Café Bagdad demande la révocation de son permis d'alcool

CLAUDE VAILLANCOURT
Le Soleil

QUÉBEC — C'est à qui tonnera le plus fort! Pendant que les policiers continuent, nuit après nuit, une surveillance étroite des bars de la région, à priori ceux de danseuses, vérifiant l'identité des clients qui entrent et qui sortent, politiciens et parents montent aux barricades en attendant, lundi prochain, la tenue des premières auditions de la Régie des alcools, des courses et des jeux sur la révocation des permis d'opération de sept établissements que des policiers avaient, à tort ou à raison, reliés aux Hell's Angels ou aux Rock Machine.

Ces audiences font réfléchir à tel point qu'un deuxième bar, le Café Bagdad a-t-on appris au SOLEIL, a décidé de demander lui-même la révocation de son permis.

Apparemment relié aux Rock Machine, le Bagdad, localisé sur la 3e avenue, dans le quartier Limoilou, avait été l'objet d'un attentat aux cocktails Molotov le 13 décembre. Le bar Le Charest, sur le boulevard du même nom, a lui aussi pris la décision d'abandonner les affaires.

«C'est pas le temps de s'obstiner» murmure, résignée, la gérante du Cléopâtre Palace, un club de danseuses empêché d'ouvrir ses portes mercredi soir par l'arrivée inopinée de fonctionnaires municipaux de Québec venus l'avertir que l'ouverture officielle devait être retardée le temps de vérifier l'identité des propriétaires et la conformité des installations aux normes de sécurité et de construction de la ville.

«Avec tout ce qui se passe, on comprend qu'ils fassent attention mais ils travaillent à l'envers, a lancé Mme Doris Judd.

RÉNOVATION DE LA BÂTISSÉ Le Repaire réclame de la Ville un nouveau permis

BENOÎT ROUTHIER
Le Soleil

■ QUÉBEC — Les propriétaires du bar Le Repaire, de la rue Trinité à Québec, ont fait une nouvelle demande de permis de rénovation pour régulariser la bâtisse.

Le président de la Commission d'urbanisme de Québec, M. Bruno Maltais, a confirmé, hier, qu'une nouvelle demande de permis avait été acheminée à la Ville pour obtenir, entre autres, l'autorisation... d'avoir construit des cabanons d'accès en béton et une terrasse sur le toit.

Les documents fournis sont insuffisants pour nous permettre d'émettre le permis, affirme M. Maltais. Les fonctionnaires étudieront la nouvelle demande qui a été faite la semaine dernière quand ils auront l'information nécessaire.

Dans un premier temps, les propriétaires de la bâtisse avaient demandé un permis de rénovation suite à une

Habitue à travailler dans ce genre d'établissement (elle a été au Folichon et à l'Entre-Nous), celle-ci croit que ces «fonctionnaires» auraient pu se présenter avant.

«On ne ferme pas un bar parce qu'un individu est soul, fait-elle remarquer. Je ne veux pas me mettre à dos la ville de Québec mais c'est rendu beaucoup trop loin. On interdit un bar pour des déficiences faciles à corriger.»

Ces tracasseries l'amène à reporter au début de semaine l'ouverture de son bar, rue Saint-Sacrement.

LE REPAIRE

Par ailleurs, Mme Julie Hébert, la présidente du comité de parents de l'école Dominique-Savio, une institution de niveau primaire situé à quelques pas du bar Le Repaire, dans le quartier Saint-Pascal, a fait savoir qu'un groupe de parents se rendraient manifester, lundi, pancartes à la main, pour sensibiliser la Régie des alcools, des courses et des jeux aux problèmes que parents et enfants vivent dans leur secteur avec la présence du bar Le Repaire.

Associé, selon la police, aux Hell's Angels, cet établissement est le premier à comparaître devant la Régie. C'est à cet endroit qu'on a trouvé la plus forte bombe (75 livres de dynamite) depuis le début de la guerre entre gangs de morder.

Enfin, sur le plan politique, les conseillers du Progrès civique de Québec, Martin Forgues et Gérard Poirier, reproche au maire Jean-Paul L'Allier de traiter de ce dossier en vase clos, sous prétexte de ne pas livrer «son plan de match». Ils souhaitent connaître une réponse rapide aux propositions de modifications aux mandats de la Commission d'urbanisme qu'ils ont déposées voilà une semaine.

explosion qui avait endommagé l'édifice. Ils en ont profité pour faire la terrasse sur le toit et les cabanons d'accès en béton, ce qui ne faisait pas partie du permis émis. La nouvelle demande veut régulariser la situation.

LE CLÉOPÂTRE PALACE

Par ailleurs, le nouveau bar de danseuses Cléopâtre Palace, qui devait ouvrir mercredi, a dû remettre l'événement parce que les inspecteurs municipaux ont averti la gérante Doris Judd que les policiers et pompiers auraient besoin de quelques jours pour faire les vérifications relatives, entre autres, à la sécurité des lieux.

Mais le président de la Commission d'urbanisme explique que la bâtisse de l'avenue Saint-Sacrement a fait l'objet de l'émission d'une infraction relative à l'affichage.

«Ils ont placardé le bâtiment d'affiches, il y a un affichage temporaire lumineux et ça a été installé sans permis», commente M. Maltais. Les propriétaires devront donc faire une demande de permis d'affichage et respecter la réglementation.



La SPA recueille vos dons

Placée sous la présidence d'honneur de l'animatrice Louise Desrosiers, la campagne de souscription 1997 de la Société protectrice des animaux de Québec qui se tient, du 4 février au 2 mars, vise un objectif de 50 000 \$. La SPA qui a hébergé, l'an dernier, plus de 16 000 animaux perdus, abandonnés ou maltraités doit à tout prix remplacer, au cours de 1997, une centaine de cages abimées par la rouille. De plus, la ventilation des locaux de la rue Galilée est à refaire, signale le directeur général André Gauthier. Donc si vous souhaitez donner un coup de pouce à l'organisme, la SPA invite la population à faire un don et à participer à son brunch-bénéfice, le dimanche 23 février, à 11 h au Centre communautaire Les Saules, 4120, rue De Nussset. Des démonstrations d'agilité canine, d'obéissance seront présentées. Coût 20 \$ par adulte et 10 \$ pour enfants de 12 ans et moins. Sur la photo, Louise Desrosiers et son chien Laurent qu'elle a adopté à la SPA.

L'Ambulance Saint-Jean au Carnaval

L'Ambulance Saint-Jean s'associe au Carnaval de Québec pour sa 43^e édition en tant que commanditaire officiel des premiers soins pour «Opération Igloo». Le poste de secours est situé sur le site de Place Desjardins, dans la tente IGA. Les secouristes seront présents de l'ouverture à la fermeture du site, et ce, pendant toute la durée du Carnaval de Québec. L'une des missions de l'Ambulance Saint-Jean consistera à gérer et à prodiguer les premiers soins lors des défilés de Charlesbourg et de la Haute-Ville, les 8 et 15 février.

Peine de prison avec sursis

Une peine de 18 mois de prison, avec sursis, a été imposée hier à Christian Lévesque, un des individus impliqués dans le meurtre d'un jeune homme, en janvier 1996, dans une piquerie située à Québec. À l'origine, l'accusé de 21 ans habitant Beauport avait été accusé d'homicide involontaire mais, hier, il a plaidé coupable à une accusation réduite de voies de fait armées. Le juge Gilles Garneau a ensuite entériné la suggestion commune de sentence que les parties lui faisaient. Des cinq jeunes qui avaient été accusés à la suite de cette affaire, seulement deux n'ont pas encore reçu leur sentence. Ils doivent subir leur procès en mars.



Clowns Sans Frontières part pour Haïti

Une dizaine d'artistes québécois, portant les couleurs de Clowns Sans Frontières, offriront bientôt une quarantaine de représentations en moins de trois semaines en Haïti. Jessi, M. Jacko, Jean et Mario sont du nombre. En plus de faire rire 35 000 enfants, ils distribueront 10 000 nez rouges durant la...tour-nez. Pour aider ces jeunes québécois à couvrir les frais de leur expédition, ils sollicitent actuellement l'aide du public. L'adresse de Clowns Sans Frontières à Québec est la suivante: 620 rue St-Jean, C.P. 66 009, Québec, G1R 5T1. Le numéro de téléphone est le suivant: 523-9926.

PALAIS DE JUSTICE

Un cultivateur de «pot» connaît sa sentence aujourd'hui

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — Le juge Gilles Garneau a préféré remettre à aujourd'hui son prononcé de la sentence de Stéphane Richard, un individu de 27 ans qui faisait la culture hydroponique de «Golden Quebec», une variété de marijuana parmi les «meilleures» au monde.

C'est l'incendie de la maison louée par Richard, à Val-Bélair, qui a provoqué la découverte du pot aux roses, en avril dernier. Policiers et pompiers ont eu la surprise de découvrir au sous-sol pas moins de 420 plants adultes. Les experts de la Sûreté du Québec estiment qu'en raison de la qualité des installations, la culture pouvait donner un rendement annuel de 1,2 million \$, en supposant que de cinq à six cultures par année pouvaient être faites.

Les policiers ont en effet saisi pour quelque 20 000 \$ d'équipement comprenant des lampes, des ventilateurs, des pompes à eau et des climatiseurs. Tout y était automatisé, allant de l'irrigation à la fertilisation.

Toujours selon les experts, on ne parle plus ici de drogue douce même s'il s'agit de marijuana. Sa nocivité surpasse même celle du haschich jamaïcain.

DU «POT» SUPÉRIEUR

On est également à des lieux du «pot des hippies des années 60» en ce qui a trait à la puissance de la drogue. C'est d'ailleurs à cause de la qualité supérieure des plants et des techniques de culture qu'on l'a baptisée «Golden Quebec» et qu'on en exporte à l'extérieur du pays.

L'avocat de l'accusé, Me Denis Bernier, a suggéré au juge Garneau d'imposer une peine de deux ans moins un jour d'emprisonnement. Son client, a-t-il plaidé, a toujours travaillé et n'a été condamné qu'une seule fois, en 1988, pour une introduction par effraction et un vol.

Jusqu'à son arrestation, Richard avait un emploi comme nettoyeur de tapis. Aujourd'hui, toutefois, «il est pris à la gorge financièrement» et a tout perdu, de dire Me Bernier. Se servant de ces arguments, l'avocat a tenté de démontrer que son client n'était en quelque sorte qu'un exécutant dans la culture de la marijuana.

De son côté, le procureur de la Couronne, Me Georges Letendre, s'est contenté de réclamer une peine d'emprisonnement pour l'accusé. Insistant à son tour sur la haute qualité du stupéfiant, le procureur a présenté l'accusé comme un homme comblé par la vie qui n'a cherché qu'à faire de l'argent rapidement.

Même s'il a plaidé coupable, Richard a menti au tribunal au sujet des relations qui l'ont amené à s'engager dans la culture de marijuana, a rappelé Me Letendre. Pour cette raison, a-t-il ajouté, l'accusé présente un risque élevé de récidive.

Le Salon de la Moto et du VTT de Québec

7-8-9 février 1997

Parc de l'Exposition • Pavillon de l'Agriculture
Amateurs de motos et de VTT:
succumbez à la passion lors de la première présentation officielle des modèles 1997 au Québec

Arctic Cat • BMW • Buell • Harley-Davidson • Honda • Kawasaki • Polaris • Suzuki • Triumph • Yamaha

Découvrez deux salles remplies à pleine capacité de motos, VTT, accessoires et vêtements... dans le plus gros salon moto jamais présenté à cet endroit!

Spécialistes sur place: manufacturiers, distributeurs, concessionnaires, assurances, écoles de conduite, ateliers de réparation, chrome, peinture, clubs, associations, assistance routière...et plus!



PRODUIT PAR:
Turbopress Inc.

Une collaboration spéciale de:



Admission: \$8

Vendredi: de 14 h à 22 h; samedi: de 10 h à 22 h; dimanche: de 10 h à 17 h

QUÉBEC Mise en place du premier conseil de quartier

BENOÎT ROUTHIER
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le premier «vrai» conseil de quartier sur le territoire de la ville de Québec est né, c'est celui du Vieux-Limoilou. D'ici la fin de l'année il y en aura six sur une possibilité de 12.

Le conseil du quartier du Vieux-Limoilou existait sur une base expérimentale depuis plus de trois ans. À l'époque le quartier Saint-Jean-Baptiste s'était aussi doté d'un conseil de quartier expérimental. Il devrait se transformer en conseil de quartier permanent au printemps.

Mais les citoyens des quartiers Saint-Roch, Maizerets, Lairé et Duberger/Les Saules ont eux aussi entamé les procédures pour se doter d'un conseil de quartier.

Le conseil d'administration du premier conseil de quartier, celui du Vieux-Limoilou, dont le man-

dat est de deux ans, est composé des personnes suivantes: Mmes Carole-Andrée Beaupré, Claudette Cantin, Linda Dupont et Lyne Thériault; de MM. Richard Beaulac, Serge Careau, Alain Gelly et Norbert Martin. M. Stéphane Carbonneau représente les gens d'affaires. Le conseil d'administration se désignera prochainement un(e) président(e), un(e) secrétaire et un(e) trésorier(ère).

La formation d'un conseil de quartier est volontaire, la population doit en manifester le souhait au moyen, notamment, d'une requête signée par au moins 300 personnes.

Le conseil de quartier est une corporation accréditée par le conseil municipal. Son rôle est de consulter la population sur les enjeux locaux, de développer la collaboration entre les citoyens et organismes du quartier et d'entreprendre des actions visant l'amélioration de la vie du quartier.

En théorie un conseil de quartier se doit de ne pas être partisan. La réalité peut-être différente, chaque parti politique pouvant être tenté d'infiltrer l'organisme et en prendre le contrôle.



Entourée d'élèves, Renilde Montessori, secrétaire générale des écoles du même nom, était l'invitée d'honneur d'une fête soulignant le 10e anniversaire de l'école Montessori de Québec.

Montessori adapté aux enfants mais pas à tous les parents

La secrétaire générale des célèbres écoles défend les principes de base édictés par sa grand-mère

LISE LACHANCE
Le Soleil

■ SILLERY — «L'école Montessori est bonne pour tous les enfants... mais pas pour tous les parents!» s'est exclamée avec humour, hier, Renilde Montessori dont la célèbre grand-mère a conçu en 1909 la pédagogie humaniste qui porte son nom et fleurit à travers le monde.

Renilde Montessori était l'invitée d'honneur d'une fête soulignant le 10e anniversaire de l'école Montessori de Québec, une institution que fréquentent 187 élèves de 2 à 12 ans, rue Du Buisson, à Sillery. Il ne s'agit pas, précisons-le, de l'école Montessori de Sainte-Foy qui a fait l'objet d'une dénonciation de la part de parents au cours des derniers mois et qui n'est pas accréditée par l'Association Montessori internationale dont le siège social est à Amsterdam, aux Pays-Bas.

Pressée de questions à ce sujet, la secrétaire générale de l'organisme a déclaré que le nom «Montessori» n'est pas protégé et relève du domaine public depuis 1929. On trouve donc à travers le monde des milliers d'écoles qui l'utilisent sans épouser totalement la philosophie mise au point par Maria Montessori.

Son. Selon elle, les principes exposés par sa grand-mère médecin, psychiatre et anthropologue dans ses nombreux ouvrages sont tellement riches qu'il est très facile, pour une personne, de retenir une seule idée et de s'en servir pour ouvrir une école.

La porte-parole de l'association internationale précise qu'il n'est pas question, pour l'organisme, de chercher à faire interdire l'utilisation du nom. «L'enseignement de Maria Montessori n'est pas une méthode. C'est une pédagogie humaniste», insiste-t-elle, se gardant bien de juger. D'ailleurs, elle avoue avec une franchise déconcertante que «toutes les interprétations de la pensée de Maria Montessori se valent».

Quand on lui demande quelle sorte de discipline préconise cette pédagogie humaniste vouée au développement intégral de la personnalité de l'enfant, Renilde Montessori répond tout naturellement: «Il n'existe qu'une seule punition. Celle de dire à l'enfant: «Tu ne peux pas travailler. Tu t'assieds.» Pour l'enfant qui fréquente une école Montessori, c'est la pire des punitions parce qu'il veut travailler.»

PROJETS POUR LES ENFANTS PLUS ÂGÉS

Jusqu'ici, la pédagogie Montessori a été utilisée avec des jeunes de 2 à 12 ans seulement. La secrétaire générale de l'association internationale souligne que sa grand-mère avait pensé aussi

aux 12 à 15 ans. Elle se demande si, avec le désenchantement général face aux systèmes publics d'éducation en Occident, le moment n'est pas venu d'implanter des ressources Montessori pour cette catégorie d'âge. Et pourquoi pas dans le système public lui-même? Certaines institutions publiques américaines adhèrent aux principes de Maria Montessori depuis 1985. Une expérience du même genre se déroule à Toronto.

Invitée par le directeur-fondateur Benoît Dubuc à la célébration du 10e anniversaire de l'école Montessori de Québec, Renilde Montessori a rencontré la députée Margaret Delisle, le maire suppléant de Sillery, Charles Godbout, le consul général des États-Unis, Steve Kelly, ainsi que la responsable de l'enseignement pré-scolaire et privé au ministère de l'Éducation du Québec, Odette Fortier. Hier soir, elle a prononcé, devant des parents et des professeurs, une conférence intitulée «Liberté, discipline et responsabilité».

Mme Montessori, qui a formé de nombreux enseignants québécois à la philosophie révolutionnaire de sa grand-mère, dit qu'elle a remarqué chez eux une caractéristique bien spéciale: ils sont très à l'aise avec les enfants.

Les Québécois très à l'aise avec les enfants

Brassard renvoie à d'autres les problèmes dus aux motoneigistes

MARC LAROUCHE
Collaboration spéciale

■ RIVIÈRE-DU-LOUP — Loin de vouloir modifier l'article 53 du règlement sur les motoneiges, le ministre des Transports, M. Jacques Brassard vient à son tour de refiler les responsabilités du dossier de M. Paul Ruest à la MRC du Témiscouata. Il apporte tout de même une solution qui sera toutefois temporaire.

Dans une entrevue qu'il accordait, hier, à l'émission Mongrain sur les ondes de Télé-Québec, Jacques Brassard affirme qu'un sentier de motoneiges qui passe à moins de 30 mètres d'une résidence doit apparaître au schéma d'aménagement, ce qui n'est pas le cas à Cabano.

«Je me suis entretenu personnellement avec la mairesse de l'endroit, Mme Paulette Griffin ainsi qu'avec le préfet de la MRC du Témiscouata, M. Émilien Beaulieu. Ce tronçon du sentier Trans-Québec ne figure pas au schéma d'aménagement et est donc illégal.» Le ministre ajoute que le débat doit se faire localement et qu'il est préférable que les solutions viennent du milieu.

Cette faille découverte par Jacques Brassard ne règlera que temporairement les problèmes de Paul Ruest, puisque la révision du schéma d'aménagement de la MRC du Témiscouata est déjà en cours. D'ailleurs, le préfet met en doute l'interprétation du ministre.

«Nos documents stipulent que la voie ferrée peut être utilisée pour la piste cyclable, l'été, et autres activités récréatives pour toutes les saisons. Nous pensons que ça inclut la motoneige.» Une rencontre entre les maires, la Société d'aménagement et la Sécurité du Québec aura lieu lundi.

Pour sa part, Paul Ruest est déçu. «J'ai tenté d'utiliser cette faille là en 1995. On m'a alors assuré que le ministère des Affaires municipales avait jugé le sentier conforme. M. Brassard veut se débarrasser d'un problème entièrement créé par son ministère. Au

point où nous en sommes, la seule solution est l'expropriation. Ce matin encore, mon petit Jean-Gabriel s'est fait dire par un camarade de sa classe de troisième année: «Ton père a déjà eu des menaces de mort et il pourrait en avoir encore. Il se fait tabasser à l'école chaque jour».

Pendant que tous se renvoient la balle, des citoyens d'autres municipalités commencent à réagir. M. David Randal, de Roxton Poud en Estrie, affirme que lui et des dizaines d'autres sont aux prises avec la même situation.

«Plusieurs ici ont peur de parler puisqu'ils travaillent à l'usine Bombardier de Valcourt et certains ont été menacés de perdre leur emploi. Par l'intermédiaire d'un ingénieur du ministère des Transports, M. Jacques Léonard nous avait promis, par écrit, il y a deux ans de ne pas changer l'article 53, mais ils l'ont fait tout de même.»

«Plusieurs ont peur de parler parce qu'ils travaillent à l'usine Bombardier

Un autre résident de l'endroit affirme que Cabano n'est que la pointe de l'iceberg. «Quand la boule de neige se mettra à rouler, le gouvernement verra que ce problème concerne des milliers de Québécois. Nous avons tenté d'acheter la voie ferrée, mais une emprise intérimaire a été décrétée par la MRC, et c'est une compagnie privée, Les Sentiers de motoneiges Trans-Québec inc., qui s'en est portée acquéreur avec le financement de Bombardier. Pourtant, le zonage initial de la MRC de la Haute-Yamaska prévoyait la pratique d'activités douces. Il a été modifié en catimini.»

LE TRAIN FAISAIT DU BRUIT

Encore là, les rencontres et les correspondances se sont multipliées sans résultat. «À la MRC, on nous parle du train qui devait aussi nous déranger, mais il passait seulement une fois par jour, et le conducteur n'était pas paqué et n'écœurait par les gens à deux heures du matin.» Ce résident va plus loin en affirmant que M. Laurent Beaudoin de Bombardier, qui possède une résidence de plusieurs millions \$ à Knowlton en Estrie, a réussi à empêcher les motoneigistes de passer devant chez lui. «Il est allé voir la municipalité et tout s'est réglé rapidement.»

Les frères de l'Instruction chrétienne veulent retourner au Zaïre

JACQUES DRAPEAU
Le Soleil

■ QUÉBEC — Après avoir échappé de justesse au conflit armé au Zaïre, 14 Frères de l'Instruction chrétienne du Québec ne demandent qu'une chose aujourd'hui: retourner là-bas dès que la sécurité le permettra.

«Cette expérience nous a permis de réaliser combien nous sommes attachés au peuple zairois», confiait, hier, le Frère Maurice St-Laurent, au cours d'un entretien téléphonique.

Originaire de Val-Brillant en Gaspésie, M. St-Laurent vient de vivre sa deuxième évacuation en catastrophe en moins de trois ans, lui qui avait dû quitter précipitamment le Rwanda pendant les événements sanglants de 1994. «On ne s'habitue pas à pareils évé-

nements», s'empresse-t-il d'ajouter. En décembre, plusieurs religieux québécois ont dû se cacher dans la brousse et dormir à la belle étoile durant de longues nuits pour éviter l'opération pillage menée par les militaires en fuite. «Ils n'ont pas été payés depuis plusieurs années», explique le Frère St-Laurent.

Ils voulaient des dollars et croyaient que nous en avions en notre possession.» Les militaires zairois cherchaient surtout l'économiste diocésain, le Frère Lucien Fortin, qu'ils croyaient plein aux as. «Même sous la menace des armes, un jeune citoyen du Zaïre a refusé de révéler sa cachette», raconte M. St-Laurent.

Pendant que les rebelles avançaient et que les militaires s'enfuyaient, les Frères de l'Instruction chrétienne ont bé-

néficié, en tout temps, de la protection de la population, obtenant notamment un peu de nourriture et des matelas de sol pour leur assurer un meilleur repos.

Le Frère St-Laurent et six autres collègues ont fait partie d'un groupe qui a pu quitter le Zaïre à bord d'un avion, notifié par une communauté protestante. «Nous étions postés en bout de piste et on ne nous accordait que quatre minutes pour monter à bord», précise-t-il.

Selon le Frère St-Laurent, les religieux québécois n'ont jamais craint pour leur vie. «Mais nous avons quand même subi beaucoup de stress», ajoute-t-il du même souffle.

Depuis leur retour en sol québécois, les 14 religieux impliqués dans l'expérience zairoise ont tenu une première rencontre afin de mesurer le degré de perturbation vécue. Ils doivent à nouveau se réunir lundi à St-Romuald.

Quelques Frères songent à quitter rapidement le Québec pour aller prêter main forte à des collègues, installés au Rwanda.

Des religieux forcés de se cacher dans la brousse

Skis paraboliques SALOMON Axendo 9 439^{95\$} 499^{95\$}

Venez voir nos skis paraboliques SALOMON Axendo 8 - 1998

Centre démo SALOMON

Skis SALOMON Profilink Modèles 15-25-35 699^{95\$} Spécial avec fixations Salomon 997 Carbon incluses

Boîtes SALOMON 9.0 Équipe Courant: 529.95\$ 449^{95\$}

9414, boul. Sainte-Anne Sainte-Anne-de-Beaupré (Québec) (418) 827-4793

VENTE

INVENTAIRE

Des rabais jusqu'à

70%

• Manteaux pour hommes et dames
• Mode féminine • Accessoires-mode • Chapeaux • Lingerie • et plus...

l'aliberté

Mail Centre-Ville 525-4841

Stationnement gratuit avec achat

• Place Carlier • Place Jacques-Carrier • Place Jean-Lesage • Hôtel Ramada • Cinéplex Odeon



LE QUÉBEC LE CANADA

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Le juge Therrien a nié deux fois

Ce n'est qu'au premier de ses trois passages devant des comités de sélection que le magistrat a reconnu son passé

ROLLANDE PARENT
Presse canadienne

■ MONTRÉAL — Candidat au poste de juge à trois reprises, l'avocat Richard Therrien n'a parlé de ses antécédents judiciaires que lors de son premier passage devant un comité de sélection, en 1993. Malgré une question spécifique à ce sujet, il n'en a rien dit en 1995 et 1996.

Voilà ce qui ressort des témoignages rendus hier par les trois juges de la cour du Québec qui ont présidé les comités de sélection où a été étudiée la candidature de Me Therrien.

Lors de son témoignage, au cours des prochaines semaines, le juge Therrien de la cour du Québec, suspendu de ses fonctions, viendra expliquer les raisons qui l'ont incité à agir ainsi, a promis hier son avocat, Jean-Claude Hébert.

Le comité du Conseil de la magistrature du Québec a entendu hier les juges Jean-Pierre Bonin, Michel Jasmin, Louise Provost ainsi que le bâtonnier de Longueuil, Gilles R. Pelletier, représentant du Barreau au

comité présidé par la juge Provost.

Le juge Bonin a raconté qu'à la question : « Avez-vous déjà eu des démêlés avec la justice », le candidat Therrien a répondu, en 1993, par l'affirmative et a raconté avoir été condamné à un an de prison pour avoir caché, dans le cadre des événements d'octobre 1970, les assassins de Pierre Laporte dans son appartement d'étudiant.

Me Therrien a également dit avoir obtenu le pardon pour cette faute.

En raison de cet événement, le comité de sélection a décidé, à l'unanimité, de ne pas recommander Me Therrien pour le poste convoité de juge au

près du ministre de la Justice.

Pour sa part, le juge Michel Jasmin a indiqué que le candidat Therrien avait répondu par la négative (en 1995) quand il lui a demandé s'il avait eu des démêlés avec la justice.

Pour d'autres raisons, non précisées, le comité présidé par le juge Jasmin n'a pas recommandé le candidat Therrien au ministre de la Justice.

La présidente du troisième et dernier comité de sélection où s'est présenté Me Therrien (en 1996), la juge Louise Provost, a également reçu une réponse négative quand elle a soulevé auprès de celui-ci la question de l'existence d'antécédents judiciaires.

QUALITÉS REQUISES

La juge Provost a rejoint une des trois personnes que le juge Therrien avait nommées pour fournir des références à son sujet. Le juge Lucien Roy, de Longueuil, a assuré que Me Therrien possédait les qualités professionnelles et personnelles requises pour être juge.

La juge Provost a dit avoir été informée des antécédents judiciaires de Me

Therrien par un juge de la cour du Québec, après la cérémonie d'assermentation du juge Therrien survenue le 18 octobre 1996.

Elle a couru à la bibliothèque et a trouvé l'information sur M. Therrien dans le livre sur la crise d'octobre 1970, de Louis Fournier.

Elle en a avisé les deux membres du comité de sélection avec qui elle avait travaillé, dont le bâtonnier de Longueuil, Gilles R. Pelletier, le 5 novembre.

Mais ce dernier le savait déjà. Dans son témoignage, Me Pelletier a dit avoir appris le passé de Me Therrien par un collègue avocat au cours d'une réunion, le 23 octobre.

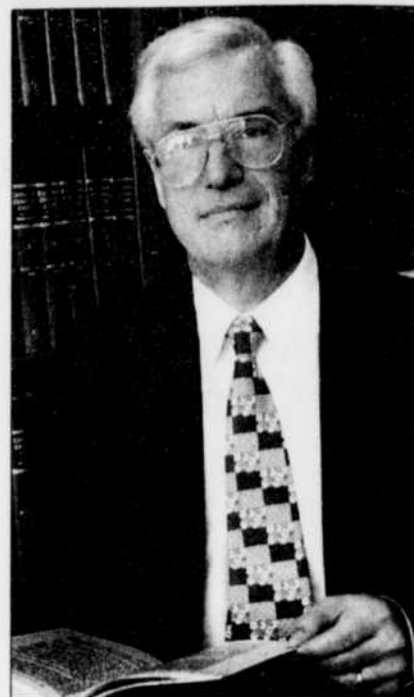
« Je n'ai pas cherché à en savoir davantage. Mon travail (comme membre du comité de sélection) était terminé.

Me Pelletier a clairement signifié qu'il ne témoignait pas de son plein gré, qu'il était contraint de le faire.

Les travaux du comité d'enquête reprendront mercredi. Le ministre de la Justice, Paul Bégin, se trouve sur la liste potentielle des témoins qu'entend convoquer l'avocat du juge Therrien.



Le juge Richard Therrien



Le juge Jean-Pierre Bonin a présidé le premier comité de sélection devant lequel s'est présenté Me Richard Therrien, en 1993.

Pas question que Québec s'empare des surplus de la SAAQ

Brassard laisse entendre que l'argent irait aux automobilistes

NORMAN DELISLE
Presse canadienne

■ QUÉBEC — Si la Société de l'assurance automobile faisait cette année des surplus, ce qui est loin d'être acquis, il n'est pas question que le gouvernement mette la main sur cet argent.

Il pourrait même être retourné aux automobilistes, a soutenu hier le ministre des Transports, Jacques Brassard.

Ce dernier réagissait à une rumeur mise en manchette hier dans un quotidien montréalais. On y prétendait que le gouvernement mettrait la main sur des surplus réalisés à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), lesquels s'élèveraient à 100 millions \$ cette année.

BOUCHARD CITÉ

« À l'Assemblée nationale l'autome dernier, M. Bouchard a été on ne peut plus clair à ce sujet. Il n'est pas question de détourner les surplus de la SAAQ vers les fonds consolidés », a déclaré M. Brassard.

Ses propos ont été repris intégralement quelques instants plus tard par le ministre des Finances, Bernard Landry.

Dans un premier temps, M. Brassard a expliqué qu'il fallait d'abord déterminer si un surplus serait dégagé à la SAAQ. Le président de l'organisme, Jean-Yves Gagnon, complète actuellement un bilan financier à cet égard.

« Si un surplus se dégage, il ne sera pas dévié ni vers les fonds consolidés, ni vers le Fonds routier » que le gouvernement vient de créer pour améliorer l'état des routes, a fait savoir le ministre Brassard.

Sera-t-il alors retourné aux automobilistes, par exemple par le biais d'une réduction de leurs frais d'immatriculation ou d'obtention de permis de conduire ?

Il pourrait y avoir un retour aux assurés, mais ce n'est pas décidé encore, d'autant plus qu'on ignore encore s'il y aura surplus, a répondu M. Brassard.

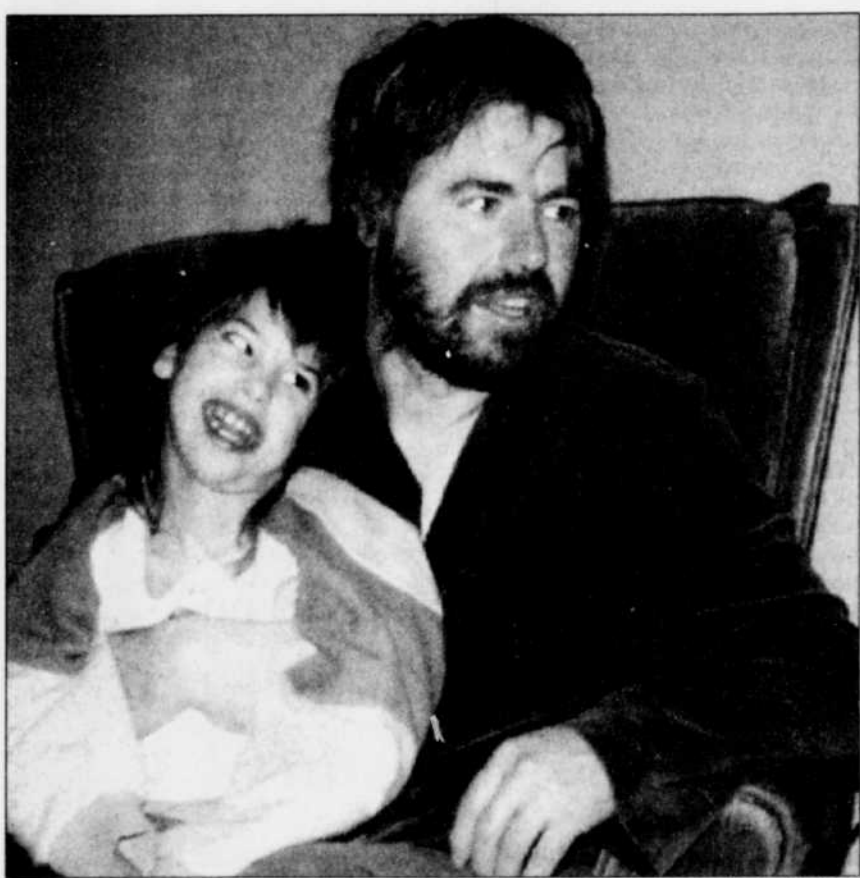
CONDAMNATION PAR LE PQ

Le Parti québécois avait sévèrement condamné, du temps qu'il siégeait dans l'opposition, la stratégie du gouvernement libéral de Robert Bourassa de puiser dans les fonds de la SAAQ pour financer d'autres dépenses publiques.

Par ailleurs, un médecin de Charlesbourg, le Dr Carol Villeneuve, avait fait condamner devant la cour supérieure ce « détournement » des fonds de la SAAQ par le gouvernement.

La décision de la cour supérieure a cependant été annulée par la cour d'appel et le dossier a été porté devant la Cour suprême.

Le Dr Villeneuve, dans un recours collectif, avait plaidé que le gouvernement avait dépossédé de 2,2 milliards \$ l'ensemble des automobilistes et des motocyclistes québécois en faisant voter par l'Assemblée nationale quatre lois lui permettant de puiser dans les surplus de la SAAQ.



Robert Latimer et sa fille Tracy.

Un autre procès pour Robert Latimer

La Cour suprême statue que les aveux peuvent être utilisés

OTTAWA (PC) — Visiblement secoué par le jugement que venait de rendre la Cour suprême, Robert Latimer a accusé, hier, les responsables de la justice de le torturer en continuant à le poursuivre pour le meurtre de sa fille gravement handicapée.

La Cour suprême a décidé d'ordonner un second procès et a permis d'utiliser les aveux que Latimer a faits aux policiers après le meurtre de sa fille.

« Ils n'ont pas de limites quand il s'agit de torturer une personne (...) Ce sont des rustres, des bouchers sanguinaires », a dit Latimer en utilisant un langage qui ne lui est pas habituel.

« Jusqu'à quel point Tracy est-elle censée souffrir pour satisfaire ces gens ? » a-t-il demandé. La poursuite, a-t-il ajouté, ne comprend pas les souffrances que sa fille a endurées.

Le plus haut tribunal au pays a rejeté à l'unanimité les arguments selon lesquels la confession de Robert Latimer devait être rejetée parce que la police ne lui avait pas dit qu'il était en état d'arrestation, qu'il pouvait refuser de parler ou qu'il avait le droit d'obtenir gratuitement les conseils d'un avocat.

Le cultivateur de Wilkie, en Saskatchewan, a avoué aux policiers avoir tué sa fille de 12 ans, Tracy, par empoisonnement à l'oxyde de carbone, en 1993, afin de mettre un terme à ses souffrances. La fillette, qui était atteinte de paralysie cérébrale depuis sa naissance, ne pouvait pas marcher,

parler ou se nourrir elle-même.

Selon le juge en chef Antonio Lamer, le juge qui présidait le premier procès a eu raison de croire que Latimer comprenait la raison de son arrestation par la police et de ce fait, les risques qu'il encourait. Il ne doute pas que les informations qui ont été fournies à Latimer l'ont renseigné adéquatement sur les moyens d'obtenir les services d'un avocat.

Latimer faisait face à une accusation de meurtre au premier degré, mais il a été reconnu coupable en 1994 de meurtre au deuxième degré. Il a été condamné à l'emprisonnement à vie, sans possibilité de libération conditionnelle avant 10 ans.

Le ministre de la Justice de la Saskatchewan a annoncé que Latimer, qui n'a passé qu'une journée en prison parce que sa cause est en appel, sera accusé de meurtre au deuxième degré à son nouveau procès, dont la date et l'endroit n'ont pas encore été déterminés.

Le juge Lamer écrit également que Latimer aura droit à un nouveau procès en raison des allégations selon lesquelles le procureur de la Couronne dans cette affaire aurait demandé aux candidats-jurés leur opinion sur l'euthanasie, l'avortement et la religion.

Des représentants d'organismes de personnes handicapées estiment que Latimer aurait dû être accusé de meurtre au premier degré à son deuxième procès.

PRIMES DE SÉPARATION

Les souverainistes dans le collimateur, clame Bouchard

QUÉBEC (PC) — Le premier ministre Lucien Bouchard estime que « l'agitation » soulevée à Ottawa autour des primes de séparation versées à ses adjoints, lorsqu'ils ont quitté leur poste, est attribuable à leur orientation souverainiste.

« Le régime (de primes) existait et personne n'a jamais rien dit. Mais si des souverainistes utilisent le régime, il y a une grande agitation. Parce que des souverainistes l'ont utilisé, tout le monde s'est énervé », a lancé M. Bouchard hier, à son arrivée à la réunion du groupe parlementaire du Parti québécois.

Des dépêches provenant d'Ottawa en début de semaine ont mis en relief le fait qu'une demi-douzaine d'adjoints de M. Bouchard, alors chef du Bloc québécois à Ottawa, ont touché des primes de cessation d'emploi variant de 15 000 \$ à 25 000 \$ en étant congédiés de leur poste en décembre 1995.

Ces personnes se sont retrouvées ensuite de l'emploi dans l'entourage de M. Bouchard, devenu entre-temps premier ministre du Québec en janvier 1996.

« Tout le monde reconnaît que c'est légal, a dit M. Bouchard. On peut se demander si ce régime de primes doit continuer à exister, surtout quand l'économie n'est pas bonne. Refaisons le débat s'il est à faire, mais ne blâmons pas les individus qui ont utilisé le régime. »

Le premier ministre a rappelé que ses adjoints qui avaient touché des primes devaient faire face à des dépenses personnelles élevées en passant d'Ottawa à Québec : cassation de bail, frais de déménagements, etc.

« Ces gens sont à la merci de l'humour du patron, qui peut les congédier sur le champ. Ils n'ont pas de sécurité d'emploi », a-t-il rappelé.

M. Bouchard a noté aussi qu'au Québec, les adjoints politiques des ministres et le personnel de cabinet jouissaient jusqu'en 1977 de la permanence d'emploi : s'ils quittaient le politicien pour lequel ils travaillaient, ils étaient aussitôt intégrés de façon permanente à la fonction publique.

Ce droit leur a été enlevé et a été remplacé par des primes de départ, a signalé le chef du gouvernement.

« Si jamais ce régime est devenu inacceptable parce que la conjoncture économique est plus difficile, il faut changer le régime, et non pas « attaquer les gens qui l'ont utilisé », a ajouté M. Bouchard.

EN BREF

ÉCOLES LAÏQUES
Première rencontre
Brassard/Dion

Ottawa et Québec feront aujourd'hui un premier pas dans le dossier de la déconfessionnalisation des écoles du Québec. Le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, et son homologue Jacques Brassard auront une première rencontre « exploratoire » à Montréal pour faire le point. « M. Brassard veut avoir l'assurance qu'on peut transformer les commissions scolaires confessionnelles en commissions scolaires linguistiques de façon bilatérale dans la Constitution, et je vais lui en donner l'assurance », a déclaré hier le ministre Dion. (PC)

Marois tient à rassurer les profs

La sécurité d'emploi n'est pas menacée dans les universités

BRIGITTE BRETON
Le Soleil

■ QUÉBEC — La ministre de l'Éducation Pauline Marois ne remet pas en cause la sécurité d'emploi des professeurs et du personnel des universités.

Inquiète que les présidents des conseils d'administration des universités québécoises aient demandé au premier ministre Bouchard d'abolir la sécurité d'emploi du personnel si des programmes devaient disparaître à cause d'une rationalisation, la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université a reçu cette assurance de Mme Marois. Dans une lettre adressée au prési-

dent Rock Denis, la ministre souligne que l'attitude du gouvernement à l'égard des employés des secteurs public et parapublic doit les inspirer puisque la voie de la négociation de programme de départ volontaire a été privilégiée.

Mme Marois rappelle que des travaux sont en cours pour faciliter la retraite des professeurs d'universités. « Cette mesure, en plus de per-

mettre aux universités de réaliser des économies favoriserait le renouvellement du corps professoral et un renouveau intellectuel essentiel au dynamisme de nos institutions de haut savoir. »

Par ailleurs, en divulguant cette semaine le plan d'action de sa réforme de l'éducation, la ministre a affirmé qu'elle attendait des résultats concrets dans de brefs délais de la Commission multipartite chargée d'examiner la pertinence et la complémentarité des programmes universitaires.

Le fait que cette commission, créée par la CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux d'universités du Québec) prendra trois ans à faire ses travaux n'indispose pas Mme Marois.

La voie du départ volontaire privilégiée par le gouvernement

« C'est normal qu'ils prennent du temps puisque les habitudes sont bien ancrées dans ce milieu. Je ne les laisserai pas travailler tranquillement pendant trois ans. Des changements devront se faire progressivement. D'ailleurs, j'attends un premier rapport en mai », a-t-elle précisé au SOLEIL.



Week-end tout rose

Nokia 232
49\$

50\$

Nokia 239
99\$

de crédit en temps d'antenne porté à votre premier relevé de compte en vous abonnant d'ici dimanche.

Se termine dimanche

Gratuit, une douzaine de roses

en vous abonnant d'ici la Saint-Valentin au forfait *Les loisirs Amigo*™ à 29,95 \$ par mois. En plus, choisissez votre téléphone Nokia hautement perfectionné parmi un vaste choix de design uniques ou l'un de ces charmants Motorola.

Motorola
910
0\$



Motorola
DPC 550
49\$



amigo™

CANTEL™



AT&T™

Pour en savoir plus, passez chez votre dépositaire Cantel ou composez le 1 800 681-2468.

Appels interurbains, service de déplacement et taxes applicables en sus. Entente à période fixe et frais de libération anticipée exigibles. Frais d'accès au système et de mise en service exigibles. Offre réservée aux nouvelles mises en service avec Les Loisirs Amigo. Certaines conditions s'appliquent. L'offre des roses se poursuit jusqu'au 14 février ou jusqu'à épuisement des stocks. Délais dans les magasins participants. Nokia® est une marque déposée de Nokia Corp., Finlande. ©Rogers Cantel Inc. et AT&T Corp. utilisées sous licence.



QUÉBEC

2700, rue Jean-Perrin
Bur. 101
(418) 843-0000

Place Fleur de Lys
(418) 649-9097

CHICOUTIMI

1021, boul. de l'Université E
(418) 690-0535

LÉVIS

126, boul. du Président-Kennedy
(418) 838-9844

STE-FOY

2095, boul. Charest O.
Bur. 109
(418) 684-8884

3062, boul. des Quatre-Bourgeois
(418) 651-1423

Place Laurier
(418) 659-2132

Place Ste-Foy
(418) 651-3700

CANTEL AGENT AGRÉÉ

LALIBERTÉ ÉLECTRONIQUE

1007, rue Fontaine,
St-Jean-Christophe
(418) 839-4328

CELLULAND ANCIENNE-LORETTE

1875, rue Notre-Dame
(418) 872-6682

CELLULAND BEAUPORT

321, boul. Ste-Anne
(418) 666-0877

COMMUNICATION SPECTROCOM

99, boul. Bois-Francis S.,
Victoriaville
(819) 752-6935

RDS RADIO

557, rue des Érables
Cap-de-la-Madeleine
(819) 379-2223

POSTNET COMMUNICATIONS

2600, boul. Laurier
Ste-Foy (Place de la Cité)
(418) 657-2483

8255, boul. Henri-Bourassa
Charlesbourg
(418) 627-1793

Les téléphones cellulaires et les téléavertisseurs ne sont disponibles que dans les magasins participants des chaînes suivantes:

CANTEL express
chez RadioShack.

la Saie

EATON

ADVENTURE

LA CABINE
TELEPHONIQUE

TELEPHONE

FUTURE SHOP

BUREAU
EN GROS

CENTRE HI-FI

CELLULAND

DÉBAT LINGUISTIQUE DANS LES HÔPITAUX

Johnson accusé de tenir un double langage

■ QUÉBEC (PC) — Le Parti québécois accuse Daniel Johnson de soulever les passions des Anglo-Québécois et note « le peu d'attention » que le chef libéral porte aux droits des francophones.

Dans une lettre qu'il vient de faire parvenir à M. Johnson au nom du premier ministre Lucien Bouchard, le député péquiste de Vachon, David Payne, accuse M. Johnson de « participer à une campagne destinée à soulever les passions et à alarmer sans raison les membres de la communauté anglophone ». « Vos électeurs francophones seront aussi intéressés de noter le peu d'attention que vous portez à leurs droits », écrit M. Payne.

La lettre de M. Payne fait suite à une première lettre transmise la semaine dernière au premier ministre Bouchard par le chef de l'opposition, à la suite de la controverse sur la langue dans les hôpitaux. M. Johnson avait alors protesté en termes très durs contre le fait que les plans de développement des hôpitaux étaient soumis pour analyse à l'Office de la langue française.

M. Payne rappelle, preuves à l'appui, que même sous le précédent gou-

vernement libéral, l'Office de la langue française était invité à rendre des avis au ministère de la Santé sur les plans d'accès aux hôpitaux.

Le député Payne a même rendu public le procès-verbal d'une réunion à ce sujet, à laquelle participaient des représentants du ministre libéral du temps Christos Sirros, et du président de l'Office, Pierre-Étienne Laporte, devenu depuis ce temps député libéral d'Outremont et porte-parole de l'opposition dans le dossier linguistique.

À ce moment-là, le gouvernement libéral « ne jugeait pas odieuse ou mesquine l'utilisation des compé-

tences de l'Office dans ce dossier. Vous et M. Laporte paraissez aujourd'hui mal placés pour jouer les vierges offensées », écrit le député péquiste.

Il rappelle aussi que pendant la dernière campagne électorale, M. Johnson n'avait pas paru ému par l'affichage commercial unilingue anglais constaté dans sa circonscription de Vaudreuil. « Ces infractions à la législation linguistique n'étaient d'aucun intérêt pour vous et ne méritaient pas qu'on cherche à les faire corriger. Rarement avait-on donné un signal aussi clair de manque de respect pour les droits des électeurs francophones », écrit M. Payne.

EN BREF

OMNIPRATICIENS

Salaires augmentés

Les médecins omnipraticiens recevront finalement l'augmentation salariale d'un %, prévue pour 1997 et 1998, que Québec avait menacé d'abolir en décembre, en sus d'une compression de plus de 6% de leurs honoraires, a indiqué hier un porte-parole de la Fédération des omnipraticiens du Québec, le Dr Jean-Rodrigue. Par ailleurs, l'exigence du gouvernement de sabrer de façon récurrente un montant équivalant à au moins 6% de la masse salariale des médecins serait toujours sur la table. (PC)

À LA BAIE,
PLACE FLEUR DE LYS
VENEZ
CÉLÉBRER
L'AMOUR...

JOURNÉE SPÉCIALE DE
SAINT-VALENTIN AU RAYON
DES PRODUITS DE BEAUTÉ
LE VENDREDI 14 FÉVRIER
AU PROGRAMME :

Musique de circonstance,
ballons, chocolats, punch et tirage
de paniers de produits de beauté
(tout achat de 25 \$ ou plus vous
permet de remplir un bon de
participation à cet effet).

Au plaisir de vous rencontrer!

À LA BAIE,
PLACE LAURIER
SOIRÉE TOUTE
SPÉCIALE
CONSACRÉE
AU REGISTRE
DE CADEAUX
DE LA BAIE
LE MERCREDI
19 FÉVRIER,
DE 18h À 20h30

Venez découvrir les multiples
avantages de notre registre
de cadeaux et, si vous vous
y inscrivez, vous obtiendrez
une séance de maquillage gratuite
(sur rendez-vous) et un cadeau,
gracieusement offerts par
la maison Lancôme.

Au plaisir de vous recevoir!

À LA BAIE,
Galerias de la Capitale

la Lunetterie

la Baie

GRATTEZ ET DOUBLEZ
VOTRE RABAIS
LES 7 ET 8 FÉVRIER
PROCHAINS...

Obtenez jusqu'à 50 %
de rabais à l'achat d'une paire
de lunettes complète ou
de lentilles cornéennes.

Vous n'avez qu'à présenter votre
carte **Aubaines mystère** à l'une
des 10 succursales
de la Lunetterie la Baie et
nous doublerons votre rabais!

La Lunetterie la Baie est exploitée par Tris Coffin opticiens.

SOIRÉE V.I.P. AU RAYON
DES PRODUITS DE
BEAUTÉ, LE MARDI 18
FÉVRIER, DE 18h À 21h
AU PROGRAMME:

Les formatrices des maisons
Elizabeth Arden et Estée Lauder,
le maître maquilleur de Clarins, le
dévoilement des nouvelles couleurs
printanières chez Lise Watier, des
conférences, des métamorphoses
beauté, des tirages de prix de
présence et des primes!

Laissez-passer 10 \$
Ce montant sera déductible de
votre premier achat de 10 \$ ou plus
de produits de beauté
durant la soirée.

LIQUIDATION
DE MEUBLES

10% DE RABAIS
ADDITIONNEL

sur nos prix
déjà réduits
de 50% et 60%!

Canapés, causeuses, fauteuils,
tables d'appoint, meubles
audio-vidéo et matelas

Y a de l'amour dans l'air... et des aubaines à la Baie

la Baie

Aubaines
mystère

Le vendredi 7 février et le samedi 8 février

10% à 50% de rabais*

30%
à 50%
de rabais*

Un amour
de sélection d'articles
à prix ordinaire!

10%
à 25%
de rabais*

Presque toute
la marchandise à prix
ordinaire, de solde
ou de liquidation!

*Consultez votre carte Aubaines mystère, ou celle que vous obtiendrez en magasin, pour connaître les détails, les exceptions et le règlement.



la Baie

Compagnie de la Baie d'Hudson

VOUS AVEZ LE MEILLEUR

Hausse inquiétante des suicides chez les 15 à 19 ans

Le CPJ réclame une action gouvernementale

■ MONTRÉAL (PC) — Muni de statistiques, le Conseil permanent de la jeunesse revendique ni plus ni moins qu'un plan d'action gouvernemental global pour faire face au problème du suicide chez les jeunes.

Bon an mal an, 350 jeunes s'enlèvent la vie au Québec, c'est-à-dire presque un chaque jour. Aussi 14 000 font une tentative de suicide, dont 1300 sont suffisamment graves pour nécessiter une hospitalisation.

Le Nord, le Saguenay, la Côte-Nord et l'Abitibi plus touchés

Les hommes sont plus touchés que les femmes pour les suicides complétés. Par exemple, chez les 15 à 19 ans, le taux de décès atteint 33,3 par tranche de 100 000 chez les hommes, mais 6,6 chez les femmes.

Le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) vient de publier un avis choc sur la question, intitulé «SOS jeunes en détresse», qui relève plusieurs statistiques et des observations puisées d'une centaine d'entrevues avec des gens qui travaillent dans ce domaine.

Les taux de suicide varient selon le sexe et le groupe d'âge. Le taux record est détenu par les jeunes hommes de 20 à 24 ans, mais il est en hausse inquiétante chez les jeunes de 15 à 19 ans.

Fait peu connu, le taux de suicide varie aussi considérablement selon les régions du Québec. Au Saguenay—Lac St-Jean, sur la Côte-Nord, dans le Nord du Québec et en Abitibi-Témiscamingue, les jeunes hommes sont plus frappés par cette tragédie, au prorata de la population.

NO 1 AU CANADA

Les jeunes Québécois affichent le taux de suicide le plus élevé au Canada et l'un des plus élevés dans les pays

occidentaux, pour une raison que les experts parviennent difficilement à expliquer.

Devant ces constatations, le CPJ veut de l'action, un vrai plan d'action gouvernemental, et non seulement une action ponctuelle du ministère de la Santé et des services sociaux.

Il conseille d'imaginer des moyens pour rejoindre les jeunes hommes. Les lignes d'écoute téléphonique anonymes, les groupes d'entraide rejoignent plutôt les filles. «Traditionnellement, il est difficile de faire parler les gens de leurs problèmes», déplore M. Marc-André Dowd, vice-président du CPJ.

M. Dowd pointe aussi du doigt un autre responsable: les compressions budgétaires dans les écoles, qui font qu'on supprime les postes de psychologues.

Les solutions avancées par le CPJ ne nécessitent «pas tant que ça d'argent neuf», affirme M. Dowd. De toute façon, dit-il, «on parle d'empêcher des gens de se tuer. Est-ce que ça a un prix ça?»

SONDAGE SOM / LE SOLEIL / DROIT DE PAROLE

SUICIDE

QUESTION
À votre avis, le fait de parler du suicide dans les médias a-t-il pour effet d'inciter les gens suicidaires à passer à l'acte ou de les dissuader de poser un tel geste?

Dans l'ensemble de la population

Inciter	28%
Dissuader	43%
Nsp / Npr*	29%

Selon l'âge

Inciter	dissuader	Nsp / Npr*
18 à 24 ans	19	54
25 à 34 ans	22	53
35 à 44 ans	34	42
45 à 54 ans	31	39
55 à 64 ans	37	38
65 ans et plus	24	28

*Nsp / Npr: Ne sait pas / N'a pas répondu

Ce sondage fera, ce soir, l'objet de la discussion à l'émission «Droit de parole» à 20h, à Télé-Québec.

INFOGRAPHIE: LE SOLEIL

En parler n'incite pas à l'acte

QUÉBEC — Le fait que les médias parlent du suicide n'incite pas les suicidaires à passer à l'acte, croient une majorité de Québécois.

C'est ce qui ressort du dernier sondage Som/Droit de parole/LE SOLEIL, mené entre le 31 janvier et le 5 février auprès de 1001 répondants.

Quarante-trois% des personnes interrogées estiment que le fait que les médias parlent du suicide a plutôt un effet dissuasif, alors que 28% pensent que cela a un effet incitatif. Vingt-neuf% ne se sont pas prononcés clairement sur la question.

Il est intéressant d'observer que plus de la moitié des personnes âgées entre 18 et 34 ans (53%) voient dans le fait d'en parler un effet dissuasif. Cette opinion n'est toutefois partagée que par 36% des individus qui possèdent une scolarité supérieure à 16 années d'étude.

De même, on notera que plus de femmes (47%) que d'hommes (39%) sont d'avis que le fait de parler du suicide dissuadent ceux et celles qui seraient susceptibles de passer à l'acte.

EN BREF

VICE-VERSA

La Cour suprême entendra l'appel

La Cour suprême du Canada a accepté hier d'entendre l'appel du magazine *Vice-Versa* et du photographe montréalais Gilbert Duclos condamnés à verser 2000\$ à une jeune femme dont la photo, croquée dans un lieu public, a été publiée sans sa permission. L'année dernière, la cour d'appel confirmait la décision d'un juge de première instance en soutenant que «la simple présence dans un lieu public n'abolit pas le droit d'une personne à l'anonymat». Le magazine et le photographe furent condamnés à verser 2000\$ en dommages. (PC)

MORT DU PÈRE PINARD

Dix observateurs envoyés au Rwanda

Le Canada se prépare à envoyer un contingent de 10 observateurs des droits de la personne au Rwanda, a annoncé hier le ministre de la Coopération internationale Don Boudria, au lendemain du service commémoratif qui a eu lieu à Montréal pour le Père Guy Pinard, 61 ans, qui a été assassiné dans ce pays africain dimanche alors qu'il donnait la communion aux fidèles. (PC)

LAVAL

Le bambin est mort par asphyxie

Le petit garçon de deux ans qui a perdu la vie mercredi dans une garderie de Laval, est mort par asphyxie. Le corps inanimé de l'enfant a été découvert au pied d'un ensemble de jeux dans la cour de la garderie. Il semble que sa tête ait été coincée entre les barreaux d'une clôture. (PC)

MONTRÉAL

Bébé trouvé noyé dans son bain

Un bébé de quatre mois a été retrouvé mort dans la baignoire de la résidence familiale, hier, à La Plaine, au nord-est de Montréal. Selon la police, l'aînée de la famille, une fillette de trois, aurait décidé de donner le bain à son petit frère à l'insu de ses parents, tôt dans la matinée. La mère, qui venait à peine de s'éveiller, a découvert le corps du bambin gisant dans la baignoire. Selon la Sûreté du Québec, la mort du bébé serait accidentelle. (PC)

Procès annulé pour destruction de documents

La Cour suprême du Canada a confirmé, hier, l'annulation du procès d'un Ontarien accusé de grossière indécence parce qu'un centre d'aide a détruit des documents contenant un témoignage de la plaignante. La décision a été partagée: quatre des neuf juges sont en désaccord avec l'annulation et ils l'ont fait savoir. «Il semble que la présentation d'une demande de production des dossiers thérapeutiques soit en train de devenir une mesure virtuellement automatique dans les affaires d'agression sexuelle, sans que l'on s'interroge beaucoup sur la pertinence véritable des documents», écrit l'un d'eux. Pour les juges majoritaires, il est évident que l'accusé a été privé de la possibilité de «présenter une défense pleine et

entière» parce qu'il n'a pu avoir accès aux documents du centre d'aide. Le dossier du centre d'aide sur la victime a été volontairement détruit, pratique courante là-bas pour éviter que les confidences des victimes ne soient utilisées en cour. (PC)

SHAWINIGAN

Les mères libérées

Le juge Jacques Trudel, de la cour du Québec, a accepté hier de libérer les deux mères de Shawinigan soupçonnées d'avoir abandonné leurs enfants. Elles devront revenir devant le tribunal le 28 février pour leur enquête préliminaire. Il leur est cependant interdit de communiquer avec leurs enfants, sauf par l'intermédiaire d'un agent de probation ou avec le consentement de la Direction de la protection de la jeunesse. (PC)

Pour un temps limité seulement

SOLDE DE COMPLETS

2 POUR 1

ACHETEZ 1 COMPLET OBTENEZ-EN 1 GRATUIT
DE VALEUR ÉGALE - GROUPES SÉLECTIONNÉS

ACHETEZ-EN 1 à 595\$ OBTENEZ-EN 1 GRATUIT

ACHETEZ-EN 1 à 695\$ OBTENEZ-EN 1 GRATUIT
Modèles droits et croisés.
Supplément pour les retouches.
Partagez votre achat avec la personne de votre choix.

Place Ste-Foy **A. Gold & Sons** Tél.: 650-0221

BONNE ST-VALENTIN

Faites battre son coeur... plus fort

Ce coeur en or 14 carats et serti de diamants contient un message secret: «Je t'aime». Exclusivement chez Birks. Seulement 295 \$.

BIRKS
JOAILLIERS DEPUIS 1879
PLACE STE-FOY 653-4035

ENCAN PUBLIC URGENT
À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE QUÉBEC, HANGAR "STATIONNAIR CARGO"
CARGAISON SAISIE À DÉFAUT DE PAIEMENT
DROITS DE DOUANES ACQUITTÉS AU PORT D'ENTRÉE
PLUSIEURS ARTICLES FABULEUX SERONT VENDUS SELON LES RÈGLES SUIVANTES:
PAS DE MINIMUM, PAS DE SOUMISSION PRÉALABLE

NOUVEAUX TAPIS DE PERSE, DE RUSSIE ET DES PAYS DE L'EST NOUÉS À LA MAIN - De grandes, moyennes et petites dimensions, des pièces en pure soie, laine, poil de chameau et fibres naturelles nouées à la main, en provenance de: Russie, Iran, Turquie et Orient, incluant Istahan, Sarough, Kashan, Tabriz, Silk Qum, Cashmere, Kashkoul-Ghashgaie, Meshkabad, Bokhara, etc. et autres tapis persans traditionnels.

Plusieurs montres de qualité Rolex, Gucci, Longines, Movado pour hommes et femmes, en or 14 et 18 carats

ROLEX, CARTIER, PATAK PHILIP, GUCCI, MOVADO, LONGINES - Montres Rolex en or "President" pour hommes, avec diamants, et montres Rolex en or "President" pour dames, avec diamants, styles "Sub", "Cosmograph Daytona", "Jubilee Bracelet", "Piaget" et plusieurs autres.

Plusieurs tapis persans raffinés en différentes dimensions

ROLEX submersible 2 tons pour homme **Rolex Daytonas 2 tons pour homme** **Rolex "President" à cadran diamants pour homme** **Rolex "President" diamants pour dame**

COLLECTION DE TAPIS, CARPETTES ET KILIMS RUSSES, STYLES ANCIENS ET CONTEMPORAINS - De Russie, plusieurs fins tapis, carpettes, tapis de passage et kilims en provenance de: Shiravan, Nakhjavan, Arménie, Azarbayjan, Kazak, Baku, Kuba, Kazakistan, etc.

OR, DIAMANTS, RUBIS, SAPHIRS, ÉMERAUDES - Plusieurs bagues à diamants, bracelets, colliers, joncs, rubis, saphirs, émeraudes, améthystes, diamants de type solitaire, perles de culture, boucles d'oreilles, chaînes, etc.

OUVRÉS D'ART INUIT DE RUSSIE DE GRANDE VALEUR - Magnifiques sculptures d'os de baleine et de bois de cerf, valant de 100\$ à 50 000\$ la pièce.

Bagues à diamants et solitaires, 1000\$ à 75 000\$

Lieu: Aéroport de Québec, hangar "Stationnaire Cargo" - 705, 7e Avenue - Route de l'Aéroport jusqu'à la 8e Avenue (suivre la 8e Avenue jusqu'à la 7e, tournez à gauche).
Date: Le dimanche 9 février 1997 - Encan à 14h. Inspection publique à compter de 13h.

Chaque pièce sera étiquetée individuellement. Certificat d'authenticité. Tous droits d'importation et taxes payés. Des frais à l'acheteur de 15% seront ajoutés. Formulaire requis lors de l'enregistrement. Certaines conditions de vente peuvent varier. Certains conditions peuvent être ajoutées ou ne pas s'appliquer. Les commissaires-priseurs et évaluateurs Bloomsbury & Rutherford Ltd.

«Si nous établissons l'amour et la paix dans nos foyers, la paix s'étendra sur le monde.»
(Mère Teresa)

0299-113

SEARS SUPER RECLAME

Livraison
professionnelle
et gratuite
dans le
**Centre Sears
Multimarques**SM
et rayon des meubles

2 JOURS

CETTE FIN DE SEMAINE, GAGNEZ LE DOUBLE DES POINTS DU CLUB SEARS ET PROFITEZ DE SUPER RABAIS EN MAGASIN
en utilisant la carte Sears

De plus, profitez de ces offres spéciales d'ouverture, samedi seulement de 8 h 30 à 10 h 30

**Rabais
50%**

**TOUS LES VÊTEMENTS
DÉJÀ EN LIQUIDATION
POUR HOMMES, FEMMES
ET ENFANTS**

**Rabais
40%**

**CERTAINES MONTRES DE
GRANDES MARQUES**

Au choix, montres Timex^{MD},
Caravelle^{MD}, Cardinal^{MD},
Citizen^{MD} et Lorus^{MD} choisies.

**Rabais
40%**

**TOUS LES ENS.
À PRIX ORD. POUR BÉBÉS**

Choix d'ens. pantalon,
ens. salopette et combinaisons.
Tailles 12 à 24 mois.

**Rabais
40%**

**TOUS
LES BAS-CULOTTES
SECRET^{MD}**

Le choix peut varier selon les magasins.

**Rabais
50%**

**TOUS LES DRAPS
EN FLANELLETTE**

Ens. et draps vendus à l'unité. 1 pl.,
2 pl., G 2 pl. Tons et motifs variés.
Le choix peut varier selon les magasins.
Sears ord. 15,99-79,99.

7⁹⁹ - 39⁹⁹ Ch. ou ens.

**Rien que
29⁹⁹** Ch.

**CULOTTES DE HOCKEY
CCM SUPRA^{MD}**

Modèles junior et adulte en stock.
N° 21001. Ord. 89,99-99,99.
Après 10 h 30, le rabais sera de 50%.

**Rabais
50%**

**CHOIX DE FIGURINES
STAR WARS**

Choix de personnages: héros
ou vilains de la trilogie des films.
N° 38050/16. Sears ord. 7,99.

Rien que 3⁹⁹ Ch.
Après 10 h 30, sera 4,99 Ch.

**Rabais
25%**

**ASPIRATEUR PORTATIF
BISSEL^{MD} POWER PARTNER^{MD}**

Brosse rotative à vitesse élevée,
cordon 20'. N° 36096.

Sears ord. 39,99.
28⁸⁸

**Prix en vigueur samedi le 8 février de 8 h 30 jusqu'à la fermeture
dimanche le 9 février 1997, dans la limite des stocks disponibles**

SEARS
Attendez-vous à plus

LE MONDE

Une autre
faillite
bancaire
ébranle
l'Albanie

VLORA, Albanie (d'après AP) — Les appels au calme et les paroles rassurantes du président Berisha ne semblent rien y faire. Désespérés par la perte de leurs économies, des épargnants ont encore manifesté violemment hier à Vlora, en Albanie.

Pour la seconde journée consécutive, ce port était le théâtre d'une importante manifestation. Quelque 30 000 personnes, furieuses après la faillite d'une nouvelle société d'investissements et les affrontements violents de la veille, manifestaient contre l'attitude de l'Etat dans cette affaire.

Contredisant les propos de M. Berisha qui affirme dans le journal *Le Monde* d'hier que « la situation est très calme », les manifestants de Vlora réclamaient sa démission. Enfants des écoles, enseignants, vieilles femmes ont rejoint le mouvement déclenché par la faillite, cette semaine, du fonds d'investissement Gjallica.

Il s'agit de la crise la plus grave qu'ait connue ce pays depuis la chute du communisme en 1991-92. L'Albanie est en proie à un mouvement de protestation déclenché par les faillites en série de sociétés d'investissement dans lesquelles des centaines de milliers d'Albanais avaient placé leurs économies, attirés par des taux d'intérêts très élevés; depuis mercredi ils ont été ramenés à 2,5%.

Les sociétés en faillite étaient souvent des systèmes pyramidaux dans lesquels l'argent apporté par les derniers arrivés sert à rémunérer les clients plus anciens. Dès que l'afflux de nouveaux clients se tarit, tout le système s'effondre car il ne repose sur aucun capital réel de base, l'argent n'étant même pas investi dans l'économie. L'argent que l'Etat s'est engagé à rembourser atteint au maximum entre 50 et 60% des dépôts mais la plus grande partie reste sur des comptes bloqués, ce qui n'est pas fait pour restaurer la confiance des épargnants qui, littéralement, veulent revoir et palper leur argent.

De son côté, le premier ministre Alexander Meksi est intervenu mercredi soir à la télévision d'Etat pour tenter de dégager le gouvernement de toute responsabilité dans l'effondrement du système d'épargne dit « pyramidal ».

« L'Etat n'est pour rien dans cette affaire. Il s'agit d'un choix individuel, des gens ont gagné à ce jeu et il doit apprendre que l'on risque aussi d'y perdre », a-t-il déclaré.

SERBIE

L'heure est à
l'apaisement

BELGRADE (AFP) — L'opposition serbe a annoncé hier soir à Belgrade qu'elle déposerait un amendement à la loi reconnaissant ses victoires aux municipales dans 14 villes.

« Nous présenterons un amendement au projet de loi pour demander la reconnaissance des résultats du 17 novembre à Novi Beograd », a annoncé Vuk Draskovic lors du 79e meeting de l'opposition qui a réuni 20 000 personnes à Belgrade.

Dans cette mairie d'arrondissement de Belgrade, l'opposition affirme avoir remporté 27 sièges sur 55 contre 22 au parti socialiste (SPS) au pouvoir. Après appel de ce résultat, un 3e tour, boycotté par l'opposition, a permis au SPS de remporter 28 sièges, soit la majorité absolue, selon M. Draskovic.

Selon le ministre yougoslave des Affaires étrangères, cette municipalité ne figure pas dans le rapport de la mission de l'OSCE effectuée fin décembre par l'ex-premier ministre espagnol Felipe Gonzalez.

Un autre chef de l'opposition, Zoran Djindjic, a estimé que la reconnaissance des victoires de l'opposition était « seulement un premier pas » et rappelé que l'opposition réclamait également une libéralisation des médias.

L'opposition serbe a néanmoins accepté hier de mettre fin à deux mois et demi de manifestations si le pouvoir reconnaît sa victoire aux municipales de novembre comme s'est engagé à le faire le président Slobodan Milosevic.

MM. Draskovic et Djindjic ainsi que Vesna Pesic, un 3e chef de l'opposition, l'ont dit hier au chef de la diplomatie française Hervé de Charette qui les a invités pour la journée à Paris.

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Clinton met le cap
sur l'an 2002

■ WASHINGTON (d'après AP, AFP et NYTNS) — Le président Bill Clinton, qui a proposé hier au Congrès un budget de 1 690 milliards \$ a estimé que le retour à l'équilibre devrait intervenir d'ici 2002.

« J'appelle le Congrès à m'aider à achever ce qui a été entrepris et à équilibrer le budget d'ici 2002, ce qui permettrait d'offrir aux Américains le budget équilibré qu'ils méritent », a souligné le chef de la Maison Blanche dans un communiqué.

M. Clinton a fait du retour à l'équilibre budgétaire l'une des priorités de son second mandat, mais il devra compter sur un Congrès républicain. Devant la presse, le président américain s'est voulu résolument optimiste, évoquant un budget équilibré non seulement en 2002, mais également pour les 20 années suivantes.

Reste que le plan budgétaire présenté par M. Clinton prévoit une augmentation du déficit national, qui, après quatre années consécutives de baisse, passerait de 107,3 milliards à 125,6 milliards avant de recommencer à regresser. De plus, les deux tiers des 388 milliards de dollars d'économie proposés ne devraient pouvoir devenir réalité avant la fin du mandat présidentiel en 2001.

Dans son plan, le président américain suggère une légère réduction des dépenses militaires, avec un budget de la défense s'élevant à 259,4 milliards \$. Il souhaite en revanche une augmentation de 7% du budget des affaires étrangères, à 19,5 milliards \$, après un recul de 15% depuis 1993.

RÉPUBLICAINS

Mais la majorité républicaine a rapidement fait savoir que ce plan était loin de la satisfaire et a prévenu que les tractations entre le Congrès et la Maison-Blanche allaient être ardues. Toutefois, contrairement aux années précédentes, elle a évité la formule habituelle « mort-né » pour le qualifier et n'a pas fait de contre-proposition.

« Nous n'avons pas le budget que nous aurions souhaité », a regretté John Kasich (républicain d'Ohio), président de la Commission du budget

de la Chambre des représentants qui conteste la possibilité de parvenir à l'équilibre en 2002.

« Il y aura beaucoup à faire avant de combler le fossé » entre la majorité républicaine et la Maison Blanche, a aussi averti Pete Dominici, président de la Commission du Budget du Sénat.

Cependant, les positions démocrates et républicaines sur les programmes médicaux sont en fait proches.

« Nous ne pouvons plus permettre au gouvernement de vivre au-dessus de ses moyens », a expliqué M. Clinton.

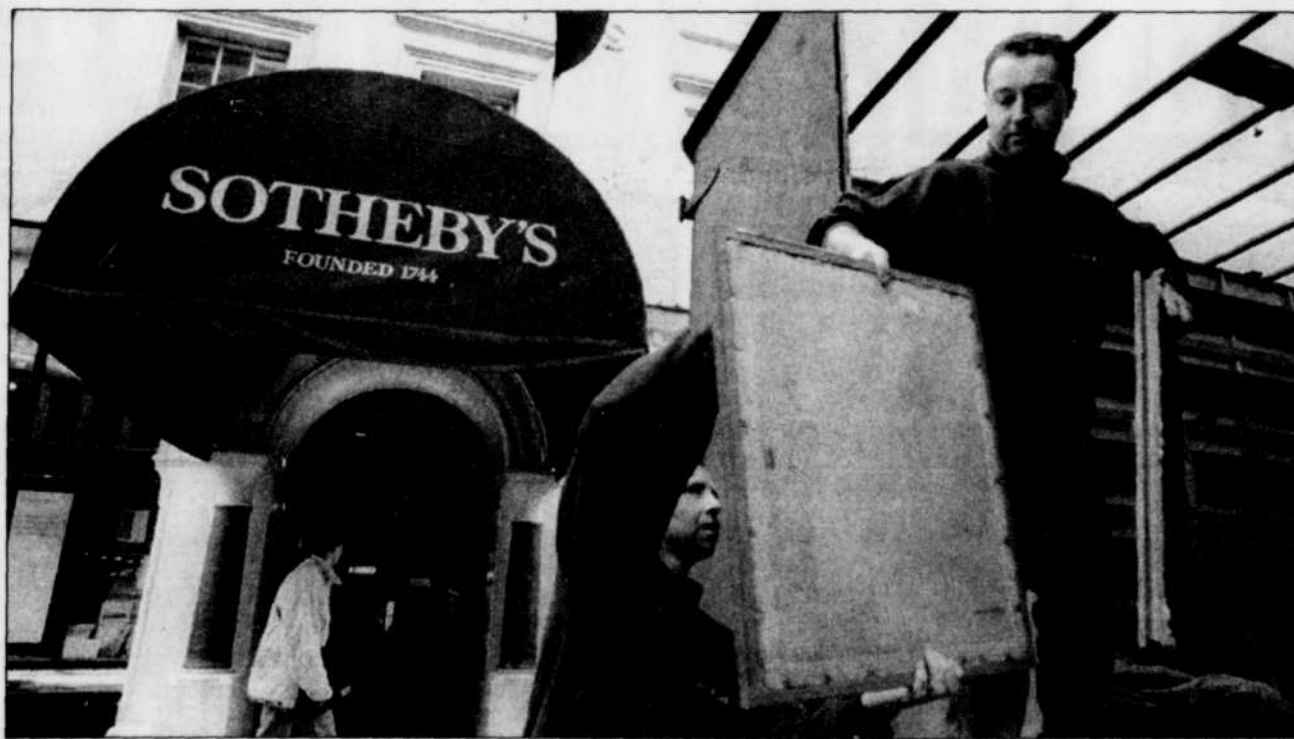
Il a réitéré son opposition à un amendement constitutionnel pour équilibrer les comptes de l'Etat comme le demande une grande partie des républicains. « Ce serait ni nécessaire, ni sage », a ajouté le président.

Ce projet de budget s'appuie sur des hypothèses économiques réalistes.

L'administration table sur une croissance variant de 2% en 1998 à 2,3% en 2002 avec une hausse des prix constante de 2,7% et un taux de chômage qui reste à 5,5%. Les taux d'intérêt à long terme calculés sur les émissions du Trésor à 10 ans vont tomber de 6,1% en 1997 à 5,1% en 2002, selon l'administration, reflétant l'élimination du déficit budgétaire.

Prévisions
économiques
prudentes
et réalistes

Scandale chez Sotheby's



Des camionneurs livraient comme d'habitude hier des oeuvres d'art chez Sotheby's malgré le scandale qui ébranle la plus vieille et la plus riche firme de ventes aux enchères au monde. La firme créée en 1744 à Londres a été prise au piège par la presse qui accuse la firme d'avoir organisé la sortie illégale d'Italie d'une oeuvre d'art. Cas isolé, explique la célèbre firme, affirmant avoir congédié l'expert impliqué dans cette affaire. Cas isolé ou trafic sur grande échelle, l'affaire est compromettante pour Sotheby's. Car c'est sur sa seule réputation d'expert fiable qu'un marchand d'art peut attirer les propriétaires d'oeuvres. La polémique affecte en outre l'éthique journalistique puisque des gadgets électroniques douteux ont été utilisés dans cette affaire.

La guerre des chiffres bat son
plein au procès d'O.J. Simpson
Il disposerait de 16 millions \$, disent les plaignants;
il a 9 millions \$ de dettes, affirment ses défenseurs

SANTA MONICA, Californie (AFP) — La fortune actuelle et future d'O.J. Simpson, inexistante selon ses avocats, substantielle selon ses accusateurs, a été disséquée hier à Santa Monica devant le jury qui va devoir se prononcer sur d'éventuels nouveaux dommages et intérêts auxquels pourrait être condamné l'ancien joueur vedette de football américain.

Les six femmes et six hommes qui avaient déclaré mardi O.J. Simpson civilement responsable de la mort de son ex-femme et d'un de ses amis, ont entendu deux thèses diamétralement opposées. L'accusation estime la fortune actuelle et future d'O.J. Simpson à 15.703.529 dollars après impôts et selon la défense, l'ancien sportif a aujourd'hui 9.000.356 dollars de dettes.

Ce dernier chiffre prend en compte les 8,5 millions de dollars de dommages et intérêts auxquels le jury a déjà condamné O.J. Simpson. Ceux-ci avaient pour but de « compenser » les parents de Ronald Goldman pour la

perte de leur fils. Les dommages et intérêts actuellement débattus visent à « punir » O.J. Simpson pour le double meurtre dont il a été déclaré responsable.

« Nous n'avons pas le pouvoir de priver une personne de sa liberté », a déclaré l'avocat de la famille Goldman en demandant au jury de punir O.J. Simpson. « Tout ce que nous pouvons faire est le faire payer de l'argent. Nous parlons de la somme que M. Simpson devrait payer pour avoir pris la vie de deux personnes. »

À l'inverse, Robert Baker, l'avocat d'O.J. Simpson, a affirmé que sa fortune était « virtuellement nulle » et a demandé aux jurés de ne pas infliger de nouveaux dommages et intérêts.

La fortune d'O.J. Simpson est un des facteurs dont les jurés doivent tenir compte pour décider du montant de ces éventuels dommages et intérêts et les deux camps ont appelé leurs experts.

Pour l'accusation, Mark Roesler a estimé que la célébrité de l'ancien

sportif avait toujours une valeur marchande. Il a calculé qu'il pourrait gagner de 2 à 3 millions de dollars par an, en vendant par exemple des autographes ou des souvenirs de sa carrière sportive, ou en monnayant interviews et photographies.

En revanche, selon Leroy Taft, avocat et homme d'affaires d'O.J. Simpson depuis 1969, l'ex-sportif « ne peut pas payer ses factures ». L'avocat a affirmé que l'ex-sportif avait gagné à peine 30.000 dollars au cours des six derniers mois, bien qu'il ait « vigoureusement » tenté de vendre des souvenirs ou des autographes.

Toutes les maisons d'édition ont rejeté une offre de livre écrit par O.J. Simpson, a ajouté Leroy Taft, selon qui l'ancien sportif n'a actuellement aucune proposition de contrat. Quant à ses perspectives d'emploi, elles sont selon lui « épouvantables ».

Les témoignages doivent se poursuivre aujourd'hui et le jury devrait ensuite se réunir de nouveau pour délibérer.

ÉQUATEUR

Bucaram
destituéLe président
déchu jugé
mentalement
inapte à
gouverner

QUITO (d'après AFP, AP et Reuter) — Le Congrès équatorien a destitué hier soir le président de la république Abdala Bucaram, pour « incapacité mentale » et élu le président de la chambre Fabian Alarcon président par intérim. Réunie en session extraordinaire, la chambre a adopté par 44 voix contre 34 une motion de destitution présentée par l'opposition.

M. Bucaram a aussitôt déclaré qu'il n'obéirait pas à cette décision qu'il considère comme un « coup d'Etat ».

Dans une courte déclaration à la presse, le chef de l'Etat affirme que le « gouvernement national condamne cette attitude, rejette la décision et lance un appel à l'ordre à toutes les autorités du pays ».

Accusé d'être « fou » par le Congrès, le président Bucaram avait tenté de désamorcer hier soir la crise en limogeant quatre ministres ainsi que l'abandon de la moitié de son train de restrictions économiques.

Ce sont ses mesures économiques, qui comprenaient des énormes augmentations du prix de l'électricité, du gaz, des transports et autres services publics, qui avaient abouti à une grève générale en Equateur, mercredi, et jeté plus de 2 millions de manifestants dans les rues des grandes villes.

Le président du Congrès Fabian Alarcon a aussitôt « accepté le mandat du peuple » et s'est déclaré prêt à mourir pour la démocratie.

Personnalité haute en couleur, M. Bucaram avait déclaré récemment: « Je suis un fou ». L'opposition estime que cela suffisait pour justifier sa destitution sans avoir à le soumettre à un examen médical.

PEUR DES FANTÔMES

Depuis six mois qu'il est au pouvoir, il gouverne depuis sa résidence de Guayaquil, près du Pacifique ou encore depuis de luxueux hôtels de Quito, et il a avoué avoir peur des supposés fantômes qui hanteraient selon lui le palais présidentiel.

Il estime faire l'objet d'une « conspiration ».

Mesurant 1,81 m et arborant une moustache taillée « à la Hitler », M. Bucaram, qui fut champion équatorien junior du 100 m plat, est doté d'un grand charisme et manie avec adresse l'art de la rhétorique, réduisant ses adversaires politiques en cendres grâce à des paroles bien senties.

Outre le sport et la politique, ce producteur et exportateur de mangues, qui reconnaît être à la tête d'une fortune personnelle de 2 millions de dollars, s'est également illustré autrefois par une carrière de chanteur.

Excentrique au possible, s'autoproclamant le président des pauvres et l'ennemi des oligarchies, il a décidé en septembre d'offrir son salaire de fonction à des mendicants de Quito jusqu'en l'an 2000.

RESTRICTIONS ÉCONOMIQUES

Jusqu'à hier à la tête d'un gouvernement de plus en plus impopulaire, « El loco » a notamment inscrit dans le programme de réformes politiques, économiques et sociales présenté en décembre l'interdiction de la boxe professionnelle, des corridas et de la pornographie à la télévision et au cinéma.

Mais des mesures économiques jugées inflationnistes, également annoncées dans ce programme, ont déclenché mercredi la grève en cours — la première depuis le retour de la démocratie en 1979.

Les grévistes protestent notamment contre les augmentations des prix du gaz domestique (+ 245%), de l'électricité (+ 300%), des communications téléphoniques nationales (+ 1000%), et du transport urbain (+ 60%).

Le président a décrété mercredi l'état de mobilisation nationale, impliquant l'obligation pour les Equatoriens d'aller travailler. Les armées de terre et de l'air, la marine et la police ont reçu l'ordre de préserver l'ordre public.

Selon la Loi sur la Sécurité Nationale, vestige des dictatures militaires des années 70, le président peut exiger des Equatoriens qu'ils retournent travailler, et leurs biens et propriétés peuvent être réquisitionnés.

VOUS ÊTES INVITÉS!

RAFRAÎCHISSEMENTS GRATUITS!



LA PLUS GROSSE VENTE DE L'ANNÉE!

GAGNEZ
1 DES 4
SUPERBES
BARBECUES
UN PAR MAGASIN

GAGNEZ
UN VOYAGE
A HAWAII!
DE 2 SEMAINES POUR 2
UNE VALEUR RÉG. DE 5 000\$

GAGNEZ
UN ENS. POUR
CINÉMA AU
FOYER JVC
UNE VALEUR RÉG. DE 2,399\$

GAGNEZ
1 DES 4 MOBILIERS DE
PATIO DE 21 PIÈCES!
UN PAR MAGASIN

GAGNEZ
1 DES 4
LECTEURS CD
PORTATIFS
PANASONIC
UN PAR MAGASIN

Plus SUPER! SUPER! BAS PRIX! DANS TOUS LES RAYONS!

Canapés à compter de399\$	Tables cocktail à compter de99\$	Chambres à coucher à compter de .499\$	Cuisinières 30 po à compter de499\$
Fauteuils à compter de149\$	Unités murales à compter de99\$	Matelas à compter de99\$	Lave-vaisselle encastré à compter de .399\$
Causeuses à compter de369\$	Dinettes 7 pièces à compter de299\$	Téles 25 po. à compter de499\$	Four micro-ondes à compter de139\$
Lampes à compter de39\$	Canapés-lits à compter de399\$	Frigos 18 pi3 à compter de699\$	ET BEAUCOUP D'AUTRES!

Plus! Découvrez ce qu'il vous faut pour compléter votre chambre de rêve et il n'y a...

ABSOLUMENT RIEN À PAYER JUSQU'À

1998!

AUCUN ACOMPTE! MÊME PAS LES TAXES!
AUCUN INTÉRÊT! AUCUN PAIEMENT MENSUEL!

Choisissez!
OU

ABSOLUMENT AUCUN INTÉRÊT À PAYER JUSQU'À

1999!

AUCUN ACOMPTE! AUCUN INTÉRÊT!
24 PAIEMENTS MENSUELS ÉGAUX!

Sur **TOUS** les Meubles! Sur **TOUS** les Électroménagers! Sur **TOUS** les Électroniques!

3 JOURS SEULEMENT!

AUJOURD'HUI, SAMEDI ET DIMANCHE! NE MANQUEZ PAS ÇA!

Remplissez ce coupon et apportez-le à l'un de nos magasins participants et obtenez la chance de gagner un gros prix. Aucun achat requis.



LA SEULE CHAÎNE DE
SUPERMAGASINS
DE MEUBLES AU PAYS



Nom M./Mme _____
 Adresse _____ Appt# _____ Ville _____
 Province _____ Code Postal _____
 Téléphone () _____

*S.A.C. Avec l'option deux ans, le solde incluant le montant des taxes applicables et les frais d'administration est divisé en 24 paiements mensuels égaux. Avec l'option payer dans un an, le solde est dû le 15 février 1998. Non applicable sur les achats antérieurs et les articles en solde. Les chances de gagner un lecteur CD, un ensemble patio ou un barbecue sont dépendantes du nombre total de bulletins reçus dans chaque magasin; l'ens. de cinéma au foyer et le voyage, du nombre total de bulletins reçus dans les magasins participants. Les employés de Léon et leurs parents immédiats ne sont pas éligibles. Age requis 18 ans et plus.